

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ERMONT

**SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2022**

*L'an deux mille vingt-deux, le dix du mois de novembre à 19 H 00*

**OBJET : AFFAIRES GENERALES**

**Approbation du Rapport d'activités 2021 de la Communauté d'Agglomération Val Parisis**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **3 novembre 2022**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

**N°2022/169**

**Présents :**

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

M. BLANCHARD, Mme MEZIERE, Mme CABOT-BOUVET, M. LEDEUR,  
Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, M. KHINACHE,  
Mme CHESNEAU MUSTAFA, *Adjoint au Maire*

Mme DAHMANI, Mme MAKUNDA TUNGILA, M. CARON, Mme APARICIO  
TRAORE, M. ANNOUR, Mme DEHAS, M. PICHON, Mme GUEDJ,  
Mme GUTIERREZ, M. GODARD, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE,  
M. LAROZE, Mme YAHYA, M. KEBABTCHIEFF, Mme DE CARLI,  
Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, Mme BARIL, M. MELO  
DELGADO, M. BAY, *Conseillers Municipaux*

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. NACCACHE (pouvoir à M. BLANCHARD)

Mme BENLAHMAR (pouvoir à Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE)

M. JOBERT (pouvoir à Mme BARIL)

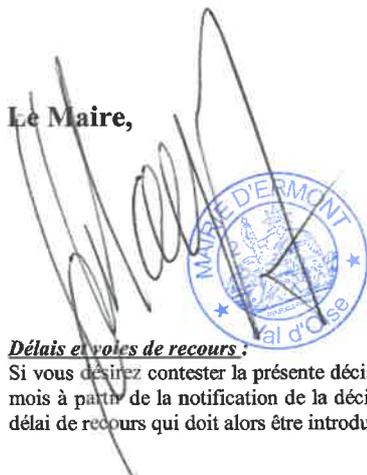
Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

**Absent excusé :** M. CLEMENT

*Déposée en Sous-Préfecture le : 15/11/22*

*Publiée le : 17/11/22*

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. KEBABTCHIEFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Délais et voies de recours :**

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).



**OBJET :**

**AFFAIRES GENERALES :**

**Rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour l'année 2021**

**Sur la proposition du Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-39 ;

VU la délibération n° D/2022-80 du Conseil Communautaire du 27/06/2022 relative à la présentation du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour l'année 2021 ;

VU ledit rapport d'activité pour l'année 2021 ;

VU l'avis de la Commission Affaires Générales, Finances du 2 novembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT** que ce rapport d'activités doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique,

**Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DONNE ACTE** de la communication du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour l'année 2021, joint en annexe.



**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,**

**Conseiller départemental du Val d'Oise,  
Xavier HAQUIN**



Accusé de réception en préfecture  
095-200056485-20220104-D-2021-60-DE  
Date de validité : du 04/06/2022 au 04/06/2022  
Date de réception préfecture : 04/06/2022

# Valparisis

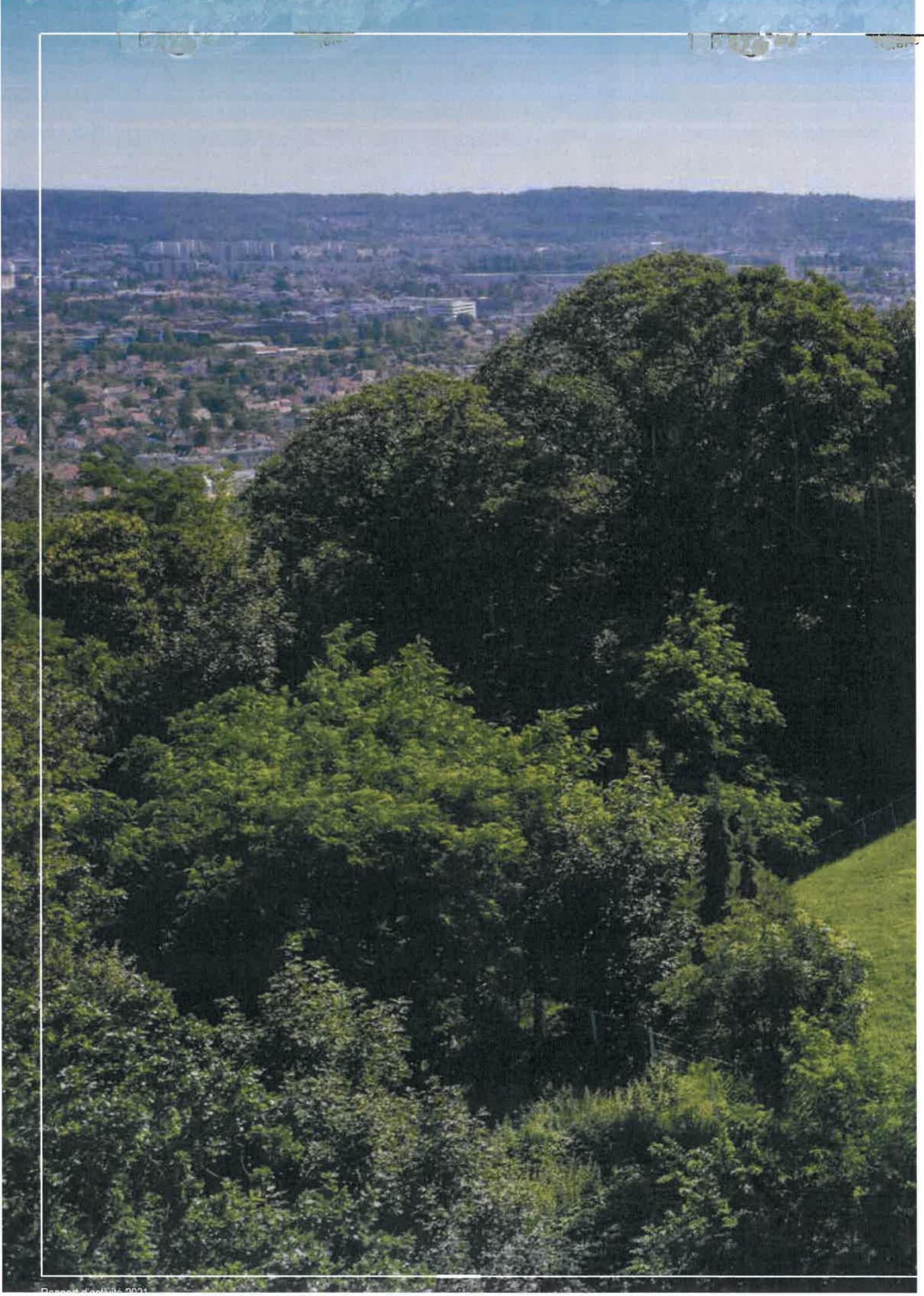
AGGLO



Vu pour être annexé à  
délibération n°22/169 du 10/10/22  
ERMONT, le 15.11.22.  
Le Maire,

Rapport  
d'activité  
2021





# Sommaire

|         |  |
|---------|--|
| 5       | <b>Édito du Président</b>  |
| 6 - 7   | <i>Carte et chiffres clés du territoire</i>                                  |
| 8 - 9   | <i>Élus</i>  |
| 10 - 13 | <i>Instances</i>   |
| 14 - 15 | <i>Compétences</i>   |
| <br>    |  |
| 16 - 17 | <b>Partie 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé</b>           |
| 18 - 19 | <i>Transports et mobilité</i>  |
| 20 - 21 | <i>Éclairage public</i>  |
| 22 - 23 | <i>Environnement et développement durable</i>                                |
| 24 - 25 | <i>Aménagement et tourisme</i>   |
| 26 - 27 | <i>Assainissement</i>  |
| 28 - 29 | <i>Espaces publics et voirie</i>   |
| 30 - 31 | <i>Développement économique et emploi</i>                                    |
| <br>    |  |
| 32 - 33 | <b>Partie 2 : Un territoire sûr et solidaire</b>                             |
| 34 - 35 | <i>Habitat et accueil des gens du voyage</i>                                 |
| 36 - 37 | <i>Sécurité et prévention</i>  |
| 38 - 39 | <i>Vidéoprotection</i>   |
| 40 - 41 | <i>Sports</i>  |
| 42 - 43 | <i>Lecture publique</i>  |
| 44 - 45 | <i>Santé et politique de la ville</i>  |
| <br>    |  |
| 46 - 47 | <b>Partie 3 : Une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions</b> |
| 48 - 49 | <i>Administration générale</i>   |
| 50 - 51 | <i>Juridique, commande publique et mutualisation</i>                         |
| 52 - 53 | <i>Ressources humaines</i>   |
| 54 - 55 | <i>Finances</i>  |
| 56 - 57 | <i>Informatique</i>  |
| 58 - 59 | <i>Patrimoine immobilier</i>   |
| 60 - 61 | <i>Territoires</i>   |
| 62 - 63 | <i>Communication</i>   |
| <br>    |  |
|         | <b>Annexe :</b>  |
| 64      | <i>Indicateurs du projet de territoire et du plan climat – valeurs 2021</i>  |



## « Les collectivités ont dû s'adapter, développer de nouvelles actions »

Pour une collectivité publique, évaluer et rendre compte est une exigence démocratique et de bonne gestion. Le rapport d'activité annuel participe de cet impératif en présentant aux élus communautaires, aux conseils municipaux et aux habitants le bilan et les perspectives de l'action de l'agglomération dans tous ses domaines d'intervention. Ce rapport est donc construit par politique publique, en cohérence avec le projet de territoire 2021-2030, et inclut à ce titre le suivi de ses indicateurs d'évaluation.

Après tous les bouleversements de 2020, l'année 2021 a encore été très particulière, sur le plan humain, social et économique. Les collectivités ont su s'adapter en permanence, proposer de nouvelles actions ou transformer rapidement leurs modes d'intervention pour répondre aux demandes des habitants et à un contexte sanitaire très mouvant.

La communauté d'agglomération Val Parisis s'est pleinement inscrite dans cette dynamique. Sous l'impulsion de ses élus et avec le travail de ses agents, elle a visé à maintenir ouverts un maximum de services publics, à en renforcer certains, à aider les villes dans leurs démarches sanitaires, tout en continuant à travailler pour l'avenir avec ses grands projets.

Là est le rôle fondamental d'une agglomération : appuyer les villes, mener ensemble des projets trop importants pour une commune seule, et agir en faveur du cadre de vie des habitants.

Ce sont toutes ces actions que je vous invite à découvrir dans les pages qui suivent, à travers le bilan de ce qui s'est fait l'année passée et des orientations de travail pour celle en cours, voire au-delà. Car au-delà des défis du quotidien, c'est bien sur le long terme que se construit une action publique de qualité.

Soyez assurés de la capacité et de l'engagement de l'agglomération, de ses élus et de ses agents à poursuivre ses défis pour 2022 et les années à venir.



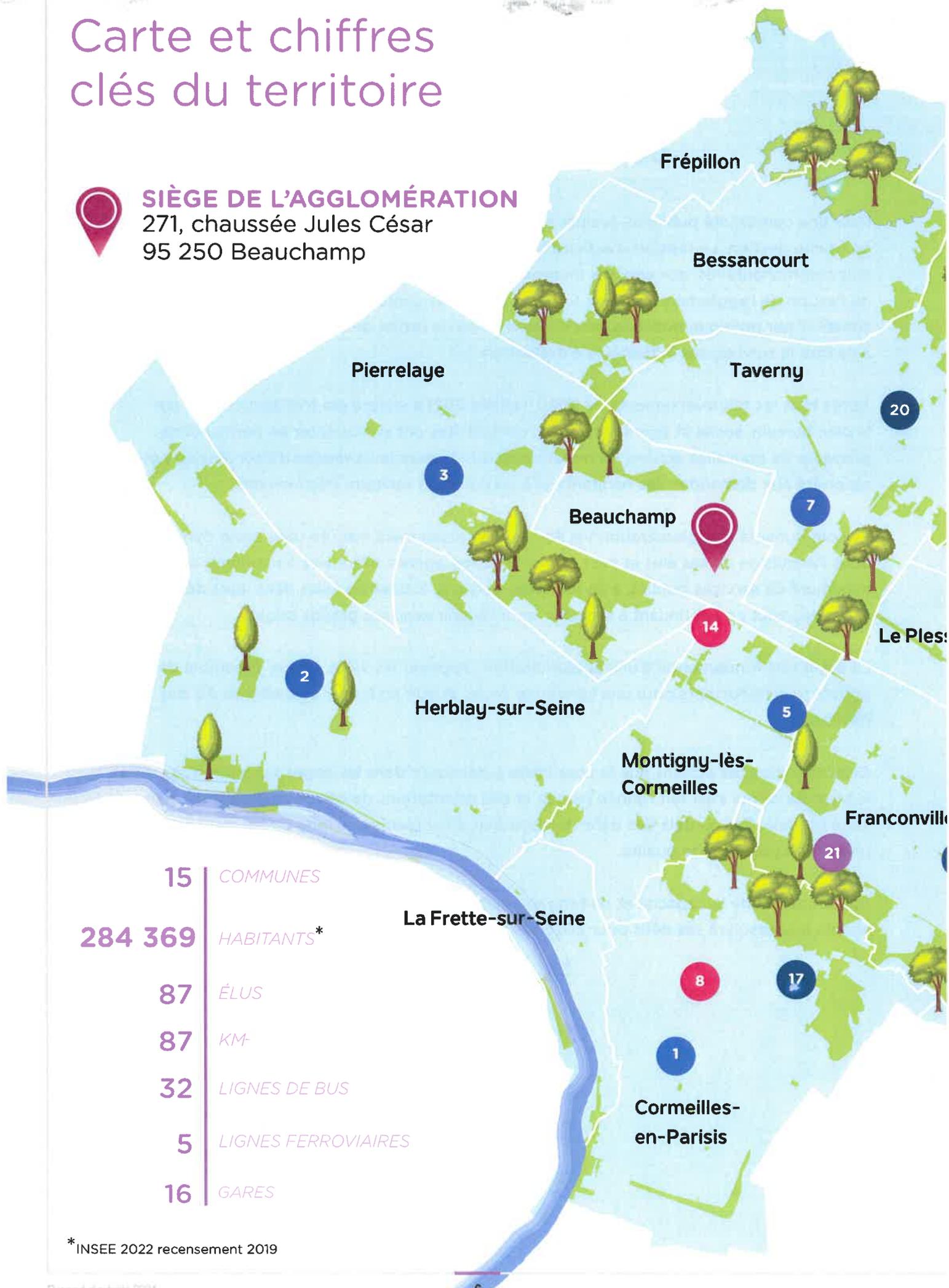
**Yannick Boëdec,**  
Président  
de la communauté  
d'agglomération Val Parisis

# Carte et chiffres clés du territoire



## SIÈGE DE L'AGGLOMÉRATION

271, chaussée Jules César  
95 250 Beauchamp



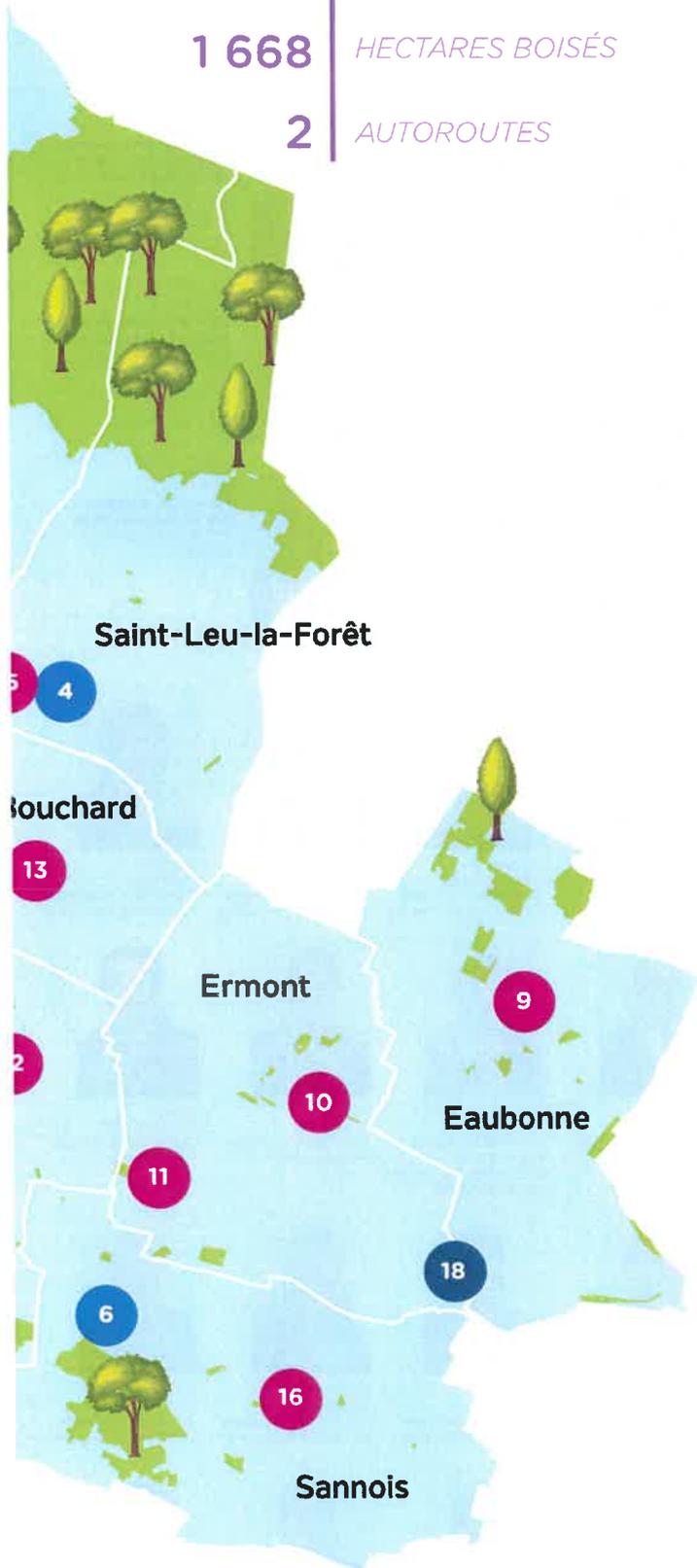
\* INSEE 2022 recensement 2019

25 088 SOCIÉTÉS

63 000 EMPLOIS

1 668 HECTARES BOISÉS

2 AUTOROUTES



- 1 **Les Océanides du Parisis**  
28, rue Jean-Baptiste Carpeaux 95 240 Corneilles-en-Parisis
- 2 **Les Grands Bains du Parisis**  
1, rue François-Truffaut 95 220 Herblay
- 3 **Les Nymphéas du Parisis**  
14, chaussée Jules-César 95 480 Pierrelaye
- 4 **Piscine intercommunale**  
Avenue des Diablots 95 320 Saint-Leu-la-Forêt
- 5 **Piscine intercommunale**  
Rue Auguste-Renoir 95 370 Montigny-lès-Cormeilles
- 6 **Piscine Pierre-Williot**  
5, rue du Bas des Conches 95 110 Sannois
- 7 **Piscine intercommunale**  
141, rue d'Herblay - Square Georges-Vallerey 95 150 Taverny
- 8 **Médiathèque L'Éclipse**  
3, avenue de la Libération 95 240 Corneilles-en-Parisis
- 9 **Médiathèque Maurice-Genevoix**  
Place du 11 novembre 95 600 Eaubonne
- 10 **Médiathèque André-Malraux**  
9, rue de la République 95 120 Ermont
- 11 **Bibliothèque annexe André-Malraux**  
9 bis, allée Jean-de-Florette 95 120 Ermont
- 12 **Médiathèque Saint-Exupéry**  
34, rue la Station 95 130 Franconville
- 13 **Médiathèque Jean-d'Ormesson**  
5, rue Pierre-Brossolette 95 130 Le Plessis-Bouchard
- 14 **Bibliothèque Georges-Brassens**  
Place de la Libération 95 370 Montigny-lès-Cormeilles
- 15 **Médiathèque Georges-Pompidou**  
6, avenue des Diablots 95 320 Saint-Leu-la-Forêt
- 16 **Médiathèque André-Cancelier**  
Square Jules-Ferry 95 110 Sannois
- 17 **Espace emploi intercommunal**  
Rue des Prébendes 95 230 Corneilles-en-Parisis
- 18 **Espace emploi intercommunal**  
6, rue de l'Arrivée 95 120 Ermont
- 19 **Espace emploi intercommunal**  
30, rue de la Station 95 130 Franconville
- 20 **Espace emploi intercommunal**  
2, place de la Gare 95 150 Taverny
- 21 **Centre de supervision urbain**  
16, rue Pierre Fossati 95 130 Franconville

### Le bureau > 14 vice-présidents et 8 conseillers délégués



**Xavier MELKI**  
1<sup>er</sup> Vice-président délégué aux Finances  
Maire de Franconville  
Conseiller régional d'Île-de-France



**Xavier HAQUIN**  
2<sup>ème</sup> Vice-président délégué à l'Économie, à l'Emploi et à la Formation  
Maire d'Ermont  
Conseiller départemental du Val-d'Oise délégué



**Philippe ROULEAU**  
3<sup>ème</sup> Vice-président délégué aux Transports et aux Mobilités douces  
Maire d'Herblay-sur-Seine  
Vice-président du Conseil départemental du Val-d'Oise



**Florence PORTELLI**  
4<sup>ème</sup> Vice-présidente déléguée à la Santé et à la Solidarité  
Maire de Taverny  
Vice-présidente de la Région Île-de-France



**Gérard LAMBERT-MOTTE**  
9<sup>ème</sup> Vice-président délégué à l'Aménagement et au Tourisme  
Maire du Plessis-Bouchard  
Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise



**Sandra BILLET**  
10<sup>ème</sup> Vice-présidente déléguée aux Travaux et à l'Assainissement  
Maire de Saint-Leu-la-Forêt



**Jean-Noël CARPENTIER**  
11<sup>ème</sup> Vice-président délégué à la Politique de la ville  
Maire de Montigny-lès-Cormeilles



**Michel VALLADE**  
12<sup>ème</sup> Vice-président délégué au Logement  
Maire de Pierrelaye



**Patrick BOULLÉ**  
Conseiller délégué au Budget  
6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire de Franconville



**Philippe BARAT**  
Conseiller délégué à la Commande publique  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire d'Herblay-sur-Seine



**Benoît BLANCHARD**  
Conseiller délégué à la Mutualisation  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire d'Ermont



**Daniel PORTIER**  
Conseiller délégué à la Vidéoprotection  
7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire de Sannois

### Les conseillers communautaires



**Françoise NORDMANN**  
Maire de Beauchamp



**Sylvia CERIANI**  
6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire Beauchamp



**Darine BOUADIS**  
5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire Bessancourt



**Gilbert AH-YU**  
2<sup>e</sup> \* Adjoint au Maire Cormeilles-en-Parisis



**Nathalie BAUDOÏN-CUSSET**  
3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire Cormeilles-en-Parisis



**Arnaud LARMURIER**  
Conseiller municipal Cormeilles-en-Parisis



**Pascal LAUGARO**  
Conseiller municipal Cormeilles-en-Parisis



**Zouina MENNAD**  
Conseillère municipale Cormeilles-en-Parisis



**Carole CHESNEAU**  
Conseillère municipale Ermont



**Saliha DAHMANI**  
Conseillère municipale Ermont



**Joëlle DUPUY**  
6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire Ermont



**Youcef KHINACHE**  
Conseiller municipal Ermont



**Didier LEDEUR**  
5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire Ermont



**Marie-Christine CAVECCHI**  
1<sup>re</sup> Adjointe au Maire Franconville  
Présidente du Conseil départemental



**Xavier DUBOURG**  
2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire Franconville



**Henri FERNANDEZ**  
Conseiller municipal Franconville



**Fatima MOUSSI**  
2<sup>e</sup> Adjointe au Maire Herblay-sur-Seine



**Sarah NEROZZI BANFI**  
13<sup>ème</sup> Adjointe au Maire Herblay-sur-Seine



**Nadine PORCHEZ**  
3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire Herblay-sur-Seine



**Jean-Charles RAMBOUR**  
4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire Herblay-sur-Seine



**Johann ROS**  
6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire Herblay-sur-Seine



**Nathalie JOLLY**  
1<sup>re</sup> Adjointe au Maire La Frette-sur-Seine



**Marie-Pierre JÉZÉQUEL**  
3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire Le Plessis-Bouchard



**Pierre LE BEL**  
2<sup>e</sup> \* Adjoint au Maire Le Plessis-Bouchard



**Jean-Michel DETAUVIER**  
4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire Saint-Leu-la-Forêt



**Aline ROGER**  
Conseillère municipale Saint-Leu-la-Forêt



**Stéphane ROUSSAKOVSKY**  
Conseiller municipal Saint-Leu-la-Forêt



**Nathalie CAPBLANC**  
Conseillère municipale Sannois



**Marie-Evelyne CHRISTIN**  
Conseillère municipale Sannois



**Laurent GORZA**  
3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire Sannois



**Célia JACQUET-LEGER**  
2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire Sannois



**Nicolas PONCHEL**  
Conseiller municipal Sannois

## Le Président de la Communauté d'agglomération Val Parisis



**Yannick BOËDEC**

Président de la Communauté d'agglomération Val Parisis  
Maire de Cormeilles-en-Parisis  
Vice-président du Conseil départemental du Val-d'Oise



**Bernard JAMET**

**5<sup>ème</sup> Vice-président délégué à la Sécurité**  
Maire de Sannois



**Jean-Christophe POULET**

**6<sup>ème</sup> Vice-président délégué à l'Environnement et au Développement durable**  
Maire de Bessancourt



**Marie-José BEAULANDE**

**7<sup>ème</sup> Vice-présidente déléguée à la Culture**  
Maire d'Eaubonne



**Pascal SEIGNÉ**

**8<sup>ème</sup> Vice-président délégué au Sport**  
3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire de Beauchamp



**Philippe AUDEBERT**

**13<sup>ème</sup> Vice-président délégué à la Communication et à l'Informatique**  
Maire de La Frette-sur-Seine



**Bernard TAILLY**

**14<sup>ème</sup> Vice-président délégué aux Transferts de compétences et au Réaménagement de la Plaine**  
5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire de Frépillon



**Gilles GASSENBACH**

**Conseiller délégué aux Gens du voyage**  
8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire de Taverny



**Jean AUBIN**

**Conseiller délégué à la Fibre optique**  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire d'Eaubonne



**Nicole LANASPRES**

**Conseillère déléguée à l'Éclairage public**  
1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire de Cormeilles-en-Parisis  
Conseillère régionale d'Île-de-France



**Jacqueline HUCHIN**

**Conseillère déléguée au Règlement général sur la protection de données**  
2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire de Montigny-lès-Cormeilles



**Camille CARON**

4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire d'Eaubonne



**Grégoire DUBLINEAU**

Conseiller municipal d'Eaubonne



**Bernard LE DUS**

3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire d'Eaubonne



**Christine MATTEI**

2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire d'Eaubonne



**Maryse MENEY**

Conseillère municipale d'Eaubonne



**Tom MORISSE**

5<sup>e</sup> Adjoint au Maire d'Eaubonne



**Céline CABOT**

2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire d'Erment



**Carole CAUZARD**

Conseillère municipale d'Erment



**Sophie FERREIRA**

Conseillère municipale Franconville



**Sabrina FORTUNATO**

7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire Franconville



**Franck GAILLARD**

Conseiller municipal Franconville



**Françoise GONZALEZ**

Conseillère municipale Franconville



**Étienne LE BÉCHEC**

11<sup>ème</sup> Adjointe au Maire Franconville



**Marc SCHWEITZER**

Conseiller municipal Franconville



**Jean-François DUPLAND**

Conseiller municipal Herblay-sur-Seine



**Evelyne LARGENTON**

5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire Herblay-sur-Seine



**Miloud GOUAL**

5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire Montigny-lès-Cormeilles



**Stéphane LARTIGUE**

Conseiller municipal Montigny-lès-Cormeilles



**Modeste MARQUES**

Conseiller municipal Montigny-lès-Cormeilles



**Cécile RILHAC**

Conseillère municipale Montigny-lès-Cormeilles  
Députée



**Annie TOUSSAINT**

10<sup>ème</sup> Adjointe au Maire Montigny-lès-Cormeilles



**Eric BOSCH**

Conseiller municipal Pierrelaye



**Marie-Françoise JOLLY**

6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire Pierrelaye



**Monique BAQUIN**

Conseillère municipale Saint-Leu-la-Forêt



**Frédéric PURGAL**

9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire Sannois



**Laurence TROUZIER-ÉVÊQUE**

4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire Sannois



**Laetitia BOISSEAU-STAL**

3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire Taverny  
Vice-présidente du Conseil départemental



**Thomas COTTINET**

Conseiller municipal Taverny



**Carole FAIDHERBE**

1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire Taverny



**Nicolas KOWBASIUK**

2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire Taverny



**Paul MAUGIS**

Conseiller municipal Taverny



**Lucie MICCOLI**

5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire Taverny

# Instances communautaires

## Dans le cadre de la nouvelle mandature 2020-2026



157

Nombre de délibérations du Conseil communautaire

41

Nombre de délibérations du Bureau communautaire

89

Nombre d'arrêtés du Président

267

Nombre de décisions du Président

### Création d'une nouvelle instance : la conférence des maires

Dans le cadre de la nouvelle mandature, **9 commissions communautaires thématiques permanentes** ont été créées lors de la première séance d'installation du conseil communautaire :

- Commission finances
- Commission économie, emploi et formation
- Commission transports et mobilités douces
- Commission sécurité
- Commission santé et solidarité
- Commission politique de la ville et logement
- Commission culture et sport
- Commission aménagement, environnement et tourisme
- Commission travaux et assainissement

### Les autres commissions :

- Commission locale des charges transférées (CLECT)
- Commission d'appel d'offres (CAO)
- Commission intercommunale de délégation de service public (CIDSP)
- Commission intercommunale des impôts directs (CIID)
- Commission consultative intercommunale des services publics locaux (CCISPL)
- Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH)

Les commissions sont destinées à préparer les délibérations du Bureau et du Conseil communautaires. Leurs membres travaillent et émettent des avis sur les actions et les projets à mener. Des propositions peuvent y être formulées mais l'Assemblée délibérante reste la seule compétente pour régler les affaires de l'agglomération.

**Le bureau communautaire** est composé du président, de 14 vice-présidents et de 8 conseillers communautaires délégués. Il exerce une fonction délibérative dans les matières pour lesquelles il a reçu délégation du conseil communautaire. Il exerce une fonction consultative en examinant les projets de délibérations devant être soumis au vote du conseil communautaire.

D'une manière générale, le bureau communautaire se prononce sur toutes les questions d'intérêt communautaire relevant des compétences de la communauté d'agglomération.



**Une conférence des maires** est obligatoirement créée lorsque le bureau communautaire ne comprend pas l'ensemble des maires des communes membres de la communauté d'agglomération. Cette situation s'est présentée dans le cadre de cette nouvelle mandature pour les communes de Beauchamp et Frépillon.

La communauté d'agglomération Val Parisis a donc mis en place cette instance. Elle est présidée par le président de la communauté d'agglomération et est composée des maires des communes membres.

Elle est l'organe d'orientation stratégique de la communauté d'agglomération. Elle est le garant de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus. La conférence donne un avis sur des dossiers stratégiques de la communauté d'agglomération. Elle travaille à la cohérence des politiques menées et des décisions prises sur le territoire communautaire. Elle partage l'information et échange sur les enjeux actuels et à venir du territoire. Chaque maire y dispose d'une voix, quelle que soit la taille de sa commune.

**Le conseil communautaire**, composé de 87 conseillers communautaires, issus des 15 communes membres, est chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité dans la limite des compétences qui lui ont été transférées et figurant dans les statuts. La communauté d'agglomération exerce 10 compétences obligatoires, 4 compétences optionnelles et 11 compétences facultatives.

#### **La charte de l' élu**

La loi du 31 mars 2015 vise à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat. Elle crée une charte de l' élu local qui **fixe les principes déontologiques à respecter dans l'exercice de ces fonctions.**

Cette charte a été adoptée lors de la séance du conseil d'installation des conseillers communautaires.

#### **La dématérialisation des échanges et information des élus**

La plateforme de dématérialisation est un service dématérialisé des convocations aux conseils, bureaux et commissions communautaires. Il est accessible via un portail web ou par une application via la tablette. Les élus disposent de tablettes mises à disposition par la communauté d'agglomération ou sa commune. Il permet de réduire le temps de gestion des convocations et de mettre à disposition des élus les documents nécessaires à l'exercice de leur mandat dans une seule **application dotée d'outils spécifiques. Il est ergonomique, complet et simple d'utilisation.** Il est également utilisé pour la diffusion des comptes-rendus des instances communautaires auprès des élus communautaires et municipaux. C'est la nouveauté en 2020, la communauté d'agglomération est tenue d'informer l'ensemble des conseillers municipaux des affaires inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante. Une fois connecté à son espace dédié, l' élu peut consulter simplement tous ses documents de convocations et/ou **rapports, pièces jointes, comptes rendus et confirmer sa présence ou donner procuration.** De plus, une fois téléchargés sur la tablette, les documents sont disponibles hors connexion.

# Instances

## Dans le cadre de la nouvelle mandature 2020-2026



En 2021, les instances communautaires consultatives et délibératives se sont réunies pour élaborer et valider les projets de la communauté d'agglomération Val Parisis et ainsi permettre leurs mises en œuvre. À cette occasion, le pacte de gouvernance et le projet de territoire ont été approuvés par les élus communautaires.

## Le pacte de gouvernance

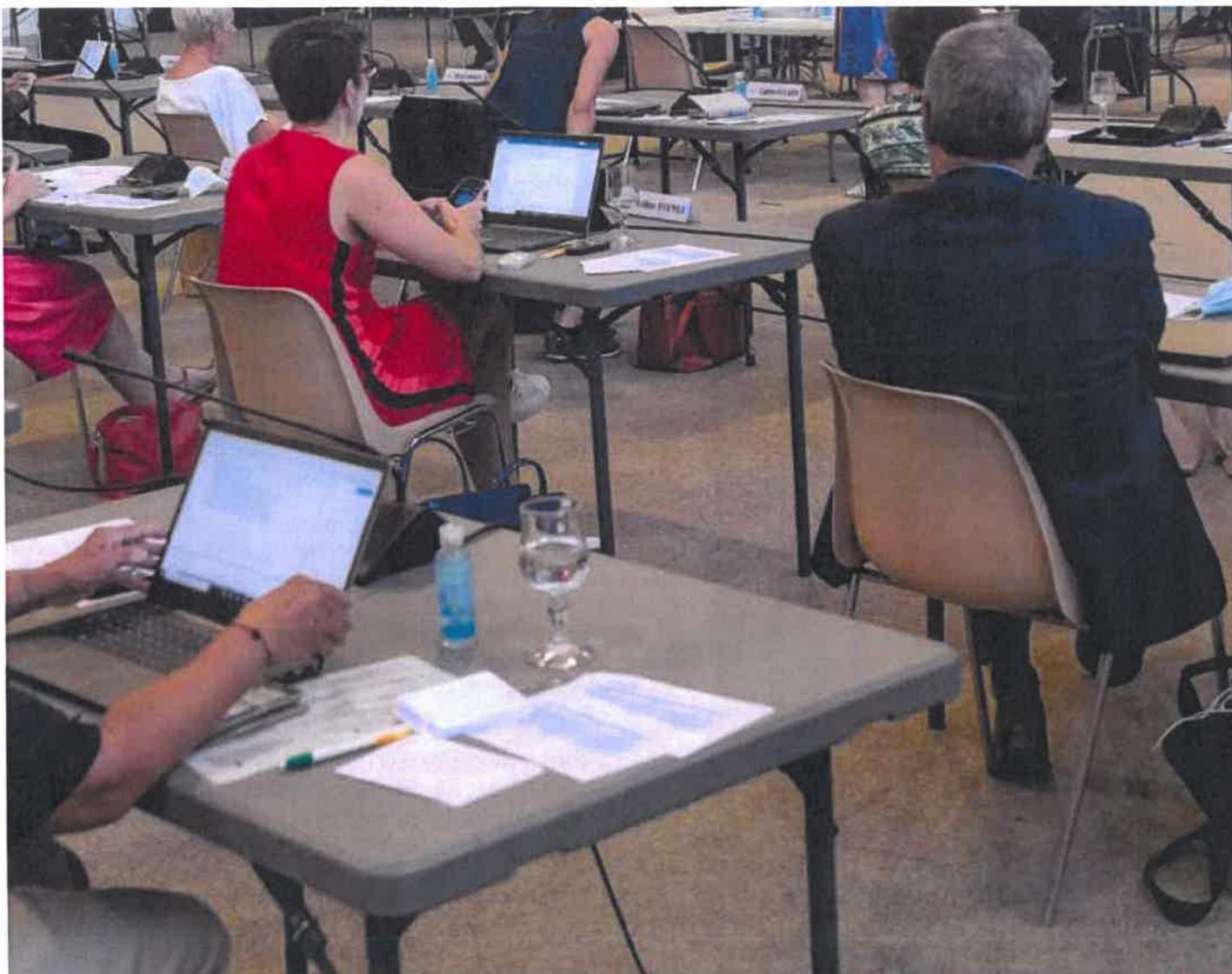
Les nouvelles perspectives esquissées par les travaux du projet de territoire, ainsi que les évolutions du cadre réglementaire, ont conduit les élus communautaires à renouveler les termes du Pacte de gouvernance de la communauté d'agglomération Val Parisis. Ce pacte de gouvernance traduit avant tout la qualité de la relation entre la communauté d'agglomération et ses communes membres, et garantit l'association des maires et des communes à la prise de décision intercommunale. Faisant sien des principes fondateurs de la charte politique de 2015 et en instaurant des outils variés de concertation et de prise de décision, ce pacte de gouvernance traduit l'affirmation de plusieurs objectifs :

- Garantir la pleine association des villes, des maires et des conseils municipaux aux décisions de la communauté d'agglomération, en tant qu'échelons premiers de proximité et de relations avec les habitants,
- Définir les modalités de fonctionnement et de décision de la communauté d'agglomération, à la fois pour ses compétences propres et pour son appui aux villes dans l'exercice de leurs missions,
- Convenir de manière partagée du rôle et de la place des instances de pilotage de la communauté d'agglomération,
- Etablir un principe de solidarité financière entre les communes membres.

Le mandat 2020-2026 doit être l'occasion de conforter ces principes en répondant aux objectifs suivants :

- Doter la communauté d'agglomération d'un projet de territoire, socle des ambitions partagées de l'agglomération et des villes pour les habitants,
- Stabiliser le périmètre des compétences pour se consacrer à l'amélioration et l'optimisation de leur exercice,
- Évaluer l'exercice des différentes compétences, en termes d'efficacité, d'efficience et de qualité de service,
- Renforcer le rôle d'appui de la communauté d'agglomération Val Parisis auprès des villes : ingénierie, mutualisation, achats communs, solidarité financière..., en respectant les choix de ces dernières,
- Consolider l'organisation interne de l'agglomération et les modalités de travail avec les villes et la société civile.

Ce pacte de gouvernance s'inscrit donc comme un outil à la poursuite de ces objectifs. Il a été approuvé à la majorité des membres du Conseil communautaire le 12 avril 2021.



## Le projet de territoire

Aux côtés des communes, la communauté d'agglomération Val Parisien joue un rôle majeur en faveur des habitants du territoire, que ce soit en matière de cadre de vie, d'environnement, de transports et mobilité, de sécurité, de cohésion sociale, d'accès aux équipements de loisirs et bien d'autres domaines encore. Afin de conforter toutes ces interventions et d'en renforcer la pertinence et l'efficacité, la collectivité a décidé en 2019 de mener une démarche d'élaboration de son projet de territoire. Ce document a vocation, à travers un diagnostic partagé du territoire, à déterminer les objectifs à suivre et les actions à mener pour influencer positivement sur les conditions de vie des habitants. Il doit être le document socle de toutes les politiques sectorielles menés par l'agglomération et la feuille

de route des élus et des services. Trois grands axes ont été identifiés : un territoire dynamique au cadre de vie préservé, un territoire sûr et solidaire et une agglomération exemplaire dans ses pratiques et ses actions. Pour chacun de ces axes, des orientations stratégiques et des actions ont été déterminées, ainsi que des indicateurs d'évaluation permettant d'en mesurer l'efficacité. Ces éléments ont également fait l'objet d'une traduction budgétaire, pour s'assurer de leur réalisme et de leur soutenabilité.

Ce projet de territoire devra désormais être mis en œuvre tout au long de la période 2021-2030. Il a été approuvé à la majorité des membres du Conseil communautaire le 28 juin 2021.

# Compétences



## Compétences obligatoires

**1) En matière de développement économique** : Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme. Actions en faveur de l'emploi et de la formation : structuration d'un service emploi intercommunal avec des relais de proximité dans les communes permettant un déploiement d'actions en faveur de l'emploi et de la formation équivalent sur l'ensemble du territoire.

**2) En matière d'aménagement de l'espace** : Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;

**3) En matière d'équilibre social de l'habitat** : Programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

**4) En matière de politique de la ville** : Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, notamment en matière de vidéo protection ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

**5) En matière d'accueil des gens du voyage** : Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

**6) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**

**7) En matière de GEMAPI** : Gestion des milieux aquatiques et lutte contre les inondations à l'échelle des bassins versants du territoire communautaire, conformément aux alinéas 1, 2, 5 et 8 de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, à savoir :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (alinéa 1)
- Entretien et aménagement d'un cours d'eau, navigable ou pas, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès hydrauliques (alinéa 2),
- Défense contre les inondations (alinéa 5),
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (alinéa 8).

**8) Eau ;**

**9) Assainissement ;**

**10) Gestion des eaux pluviales urbaines ;**

## Compétences facultatives

1) **Ecologie et Qualité de vie** : La lutte contre les graffitis ; la lutte contre les nuisances olfactives industrielles ; les actions de sensibilisation et d'animation sur le thème du développement durable ; la conduite d'actions en faveur de l'entretien des espaces verts et du patrimoine arboré à vocation communautaire ; l'entretien et la gestion en vue de l'ouverture au public de ceux des bassins de retenue à vocation communautaire ; la préservation et l'aménagement des parcs et massifs forestiers du territoire de l'agglomération contribuant à une ceinture verte dans le sud du département du Val d'Oise : Buttes du Parisis, Bois de Boissy et des Aulnaies, coulées vertes à vocation intercommunale ; la participation à la gestion domaniale de la forêt de Montmorency, pour la partie située sur le périmètre de l'EPCI, afin de veiller à sa préservation, à sa gestion durable, au concours du gestionnaire à la défense contre les inondations, en lien avec la compétence GEMAPI.

2) **Elaboration du règlement local de publicité intercommunale** ;

3) **Elaboration et développement de réseaux de communication électroniques et actions en faveur du développement numérique** ;

4) **Eclairage public** : aménagement, gestion, entretien, maintenance et rénovation des réseaux d'éclairage public ne nécessitant pas une mise en conformité avec les principes de développement durable, y compris la signalisation des carrefours à feux, à l'exclusion des illuminations festives sur l'ensemble du territoire de la communauté ;

5) **Organiser ou accompagner des activités culturelles et sportives à dimension intercommunale et respectant le cadre défini par la communauté** ;

6) **Création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables** ;

7) **Opérations d'aménagement** : Les actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme et constitution de réserves foncières ayant pour objet le maintien, l'extension et l'accueil d'activités économiques ; la participation à la gouvernance et à l'aménagement des pôles gares situés sur le territoire (Bessancourt, Cormeilles-en-Parisis, Ermont (Gare du Gros Noyer Saint-Prix), Herblay-sur-Seine, Montigny-Beauchamp, Pierrelaye, Sannois et Taverny) ; la participation à la gouvernance et à la réalisation de l'opération de création d'une nouvelle forêt sur la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt,

8) **Études de transport et d'infrastructures** : Toute étude portant sur tout ou partie du territoire communautaire concernant l'offre de transport ou les infrastructures routières structurantes ;

9) **Création, exploitation et entretien de gares routières au profit des quatre gares routières du territoire** (Cormeilles-en-Parisis, Ermont-Eaubonne, Herblay et Montigny-lès-Cormeilles) ;

10) **Modes doux** : Création, aménagement et entretien des itinéraires cyclables structurants définis au plan vélo ;

11) **Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) et contribution à la transition énergétique.**

## Compétences optionnelles

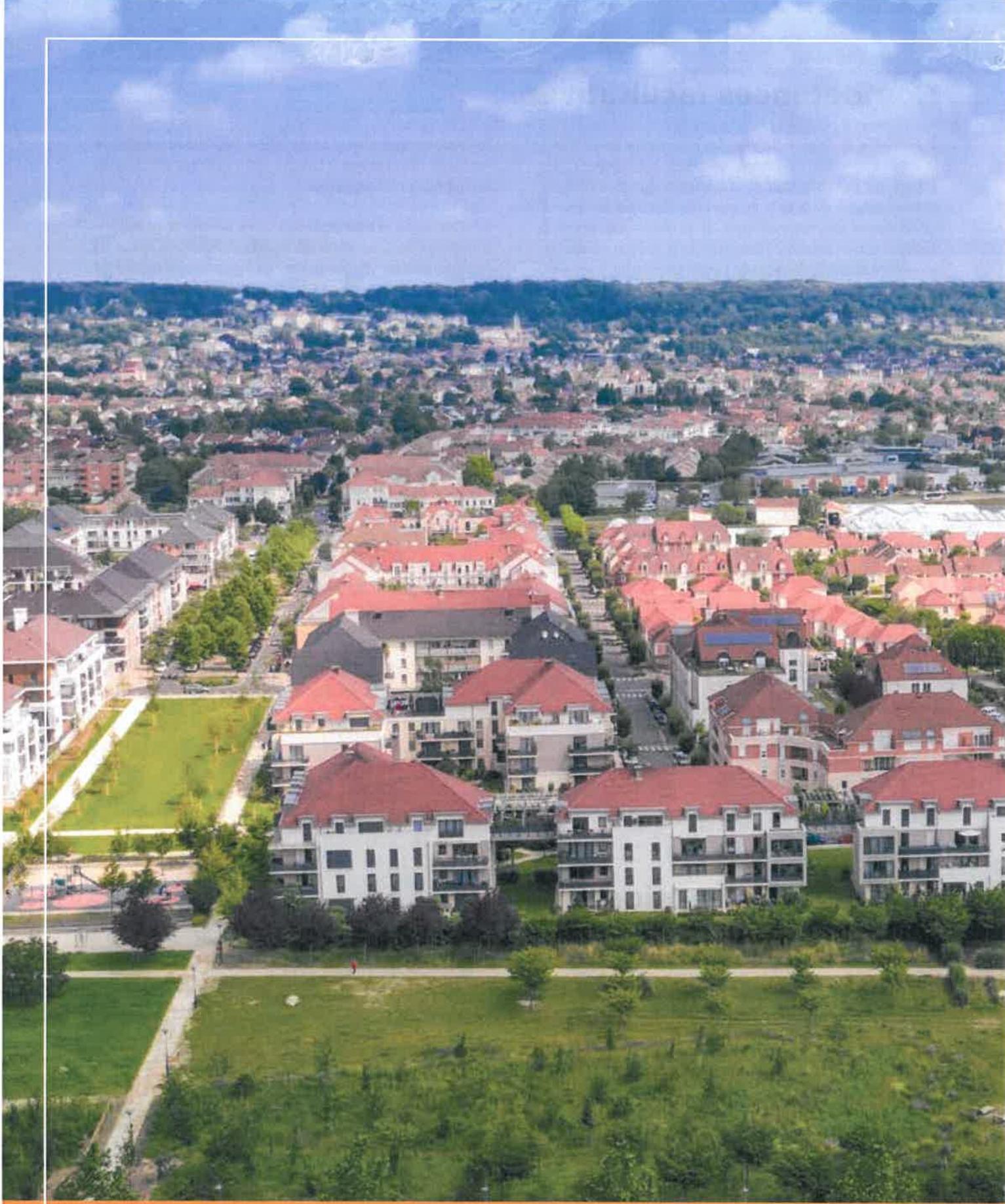
1) **Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire** ;

2) **Action sociale d'intérêt communautaire** ;

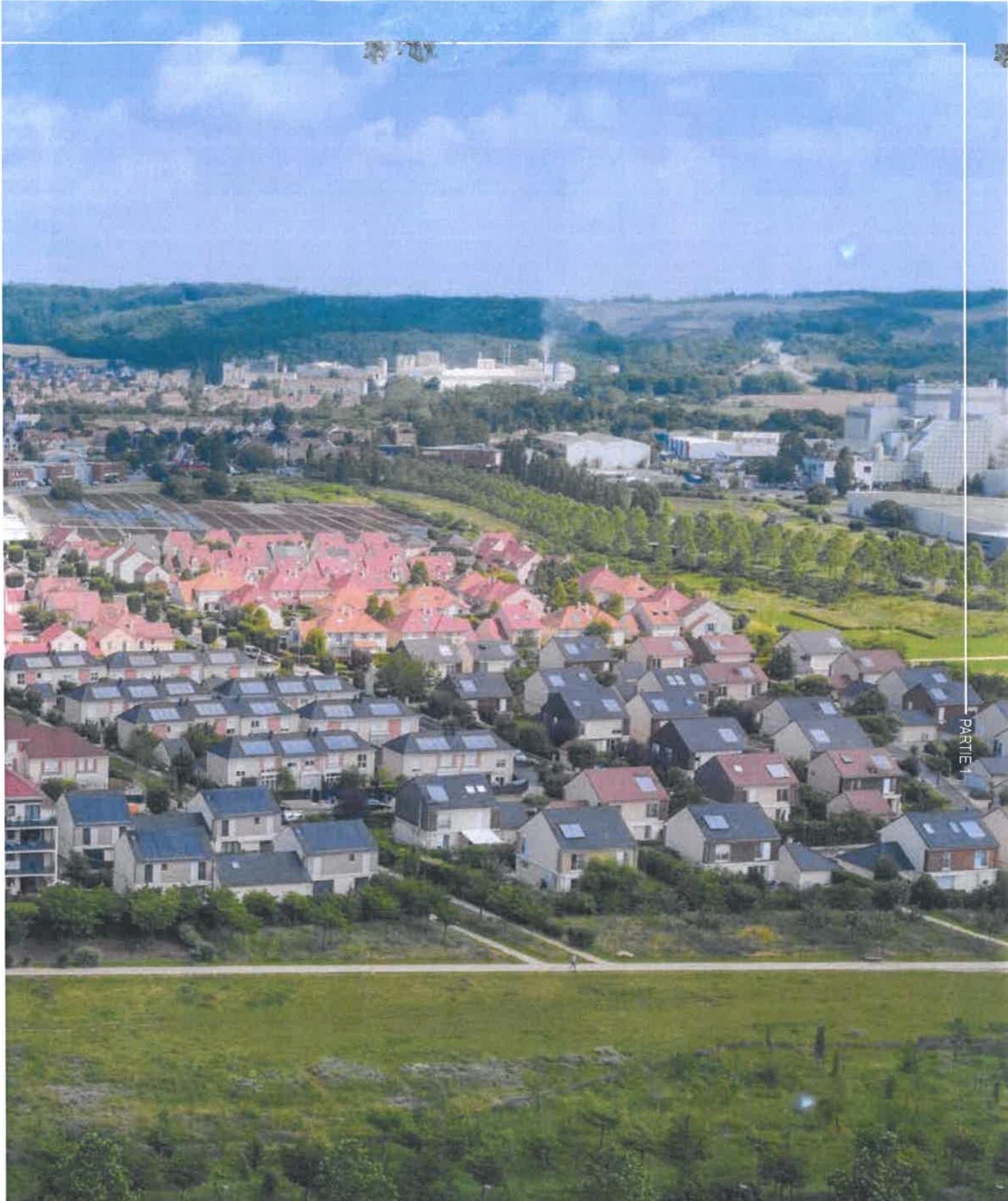
3) **En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie** : Lutte contre la pollution de l'air et de l'eau, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,

4) **Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire** ; Gestion des équipements culturels d'intérêt communautaire : Bibliothèques : Elaboration et mise en œuvre, en partenariat avec les villes et dans le respect des spécificités, de la politique de la lecture publique ; Musique et danse : Facilitation de l'accès à ces disciplines / coordination et développement des pratiques communales et intercommunales s'y rapportant ; Théâtre : renforcement du pôle théâtral dans sa vocation intercommunale ;



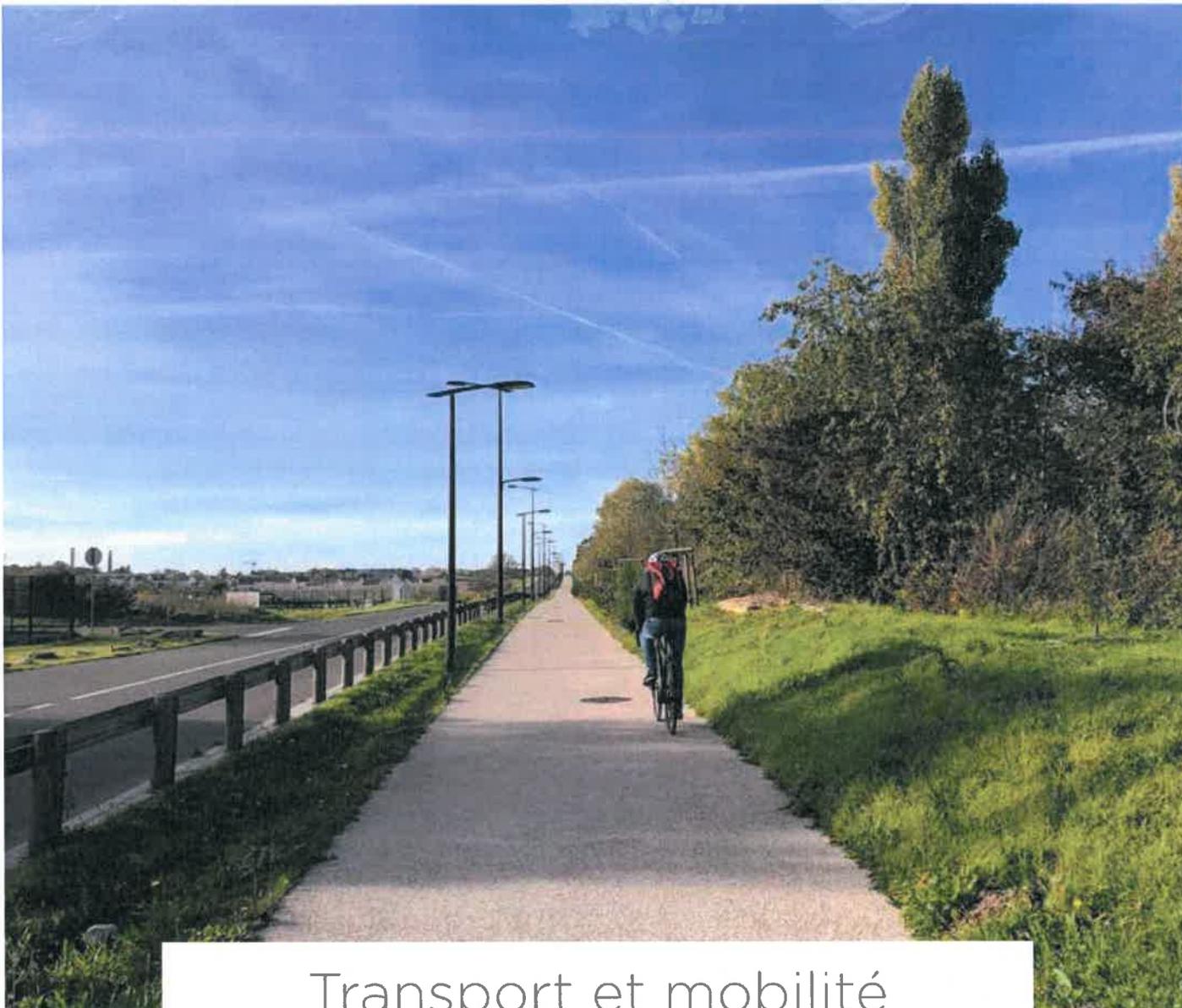


# PARTIE 1



PARTIE 1

## UN TERRITOIRE DYNAMIQUE AU CADRE DE VIE PRÉSERVÉ



## Transport et mobilité

# 2021, un programme d'actions pour le plan vélo

En 2021, la communauté d'agglomération a co-construit avec Île-de-France Mobilités le cahier des charges de la délégation de service public (DSP) du réseau de bus n°4 fusionnant les réseaux actuels Le Parisis, ValBus et Valoise. Cette réorganisation complète va permettre de rendre le réseau plus simple, plus efficace et avec un meilleur service aux usagers à horizon 2024. En parallèle, une étude de restructuration des services réguliers locaux CitéVal de Corneilles-en-Parisis, Herblay-sur-Seine et Ermont a été menée pour une meilleure adaptation aux besoins, en vue du renouvellement du marché en 2022.

L'étude de réaménagement de l'éco-station bus d'Ermont-Eaubonne et des espaces publics configurés a été lancée afin d'améliorer la qualité de service : conditions de rabattement, stationnement et modes actifs, information-voyageurs de qualité, propreté... tandis que la vidéoprotection y a été

déployée, ainsi qu'à Montigny-lès-Cormeilles où de nouvelles bornes de péage permettant le paiement par carte bancaire ont également été installées.

Le programme d'actions 2022-2024 du plan vélo sous maîtrise d'ouvrage communautaire a été rédigé, tout comme le nouveau règlement du fond de concours communautaire. Les premières demandes de fond de concours ont été instruites sur Herblay-sur-Seine et Corneilles-en-Parisis.

La communauté d'agglomération Val Parisis poursuit le déploiement des espaces sécurisés dédiés aux vélos à proximité de l'ensemble des gares de son territoire avec le soutien d'Île-de-France Mobilités et des communes concernées. Une nouvelle consigne de stationnement sécurisée de 84 places a ouvert le 6 septembre 2021 à Herblay-sur-Seine.

# 2022, préparer la mise en concurrence de l'exploitation des lignes de bus

Dans le cadre de la finalisation du cahier des charges de la délégation de service public (DSP), la communauté d'agglomération va poursuivre les négociations sur la nouvelle convention partenariale avec Île-de-France Mobilités, préparer les aménagements des points d'arrêts nécessaires à la mise en œuvre de la DSP ainsi que le plan d'aménagement du secteur de l'hôpital Simone-Veil à Eaubonne.

Le lancement de l'appel d'offre et la mise en œuvre de CitéVal à Corneilles-en-Parisis et Herblay-sur-Seine dans leur nouvelle version, ainsi qu'à Ermont se feront durant le premier semestre

Le dispositif Pass'Local, outil de solidarité et de report modal, va être repensé, en lien avec les communes et leurs centres communaux d'action social (CCAS) pour mieux connaître les bénéficiaires, évaluer l'évolution des coûts, voire proposer des adaptations.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions communautaires 2022-2024 du plan vélo, des ateliers de réparation en gare vont être mis en place, des réflexions sur une maison communautaire du vélo et sur le

## 105

En kilomètres, la distance de voies cyclables aménagées

## 2,48

En millions d'euros, la participation de Val Parisis au financement du réseau de bus, aux côtés d'Île-de-France Mobilités

## 6

Gares équipées d'une consigne Parking Vélos Île-de-France Mobilités sécurisée

## 402 499

Départs de bus depuis les gares routières intercommunales en 2021

## 21,20

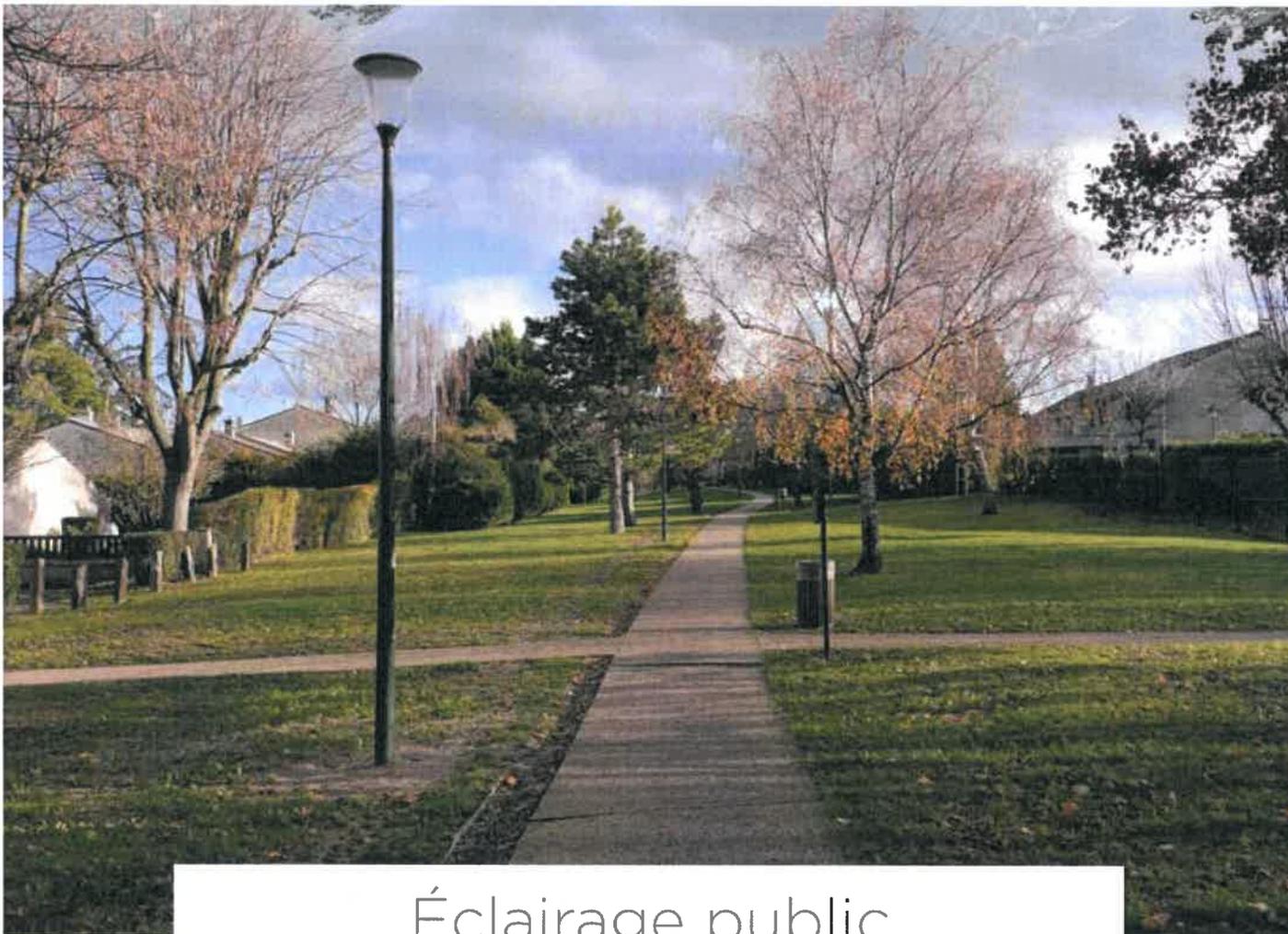
En pourcentage, le taux d'occupation moyen des parkings de gare en 2021 (Sannois et Montigny-lès-Cormeilles)

futur RER Vélo vont être entamées. Une étude de jalonnement à l'échelle du territoire va être réalisée en concertation avec les communes. La communauté d'agglomération va participer au dossier des berges de Seine à La Frette-sur-Seine. Une piste cyclable va être aménagée au début du second semestre sur la chaussée Jules César à Beauchamp après constitution de dossiers de demandes de subventions auprès de la région Île-de-France et du département du Val d'Oise.

Depuis le 3 janvier 2022, Val Parisis applique la gratuité de l'usage des Parkings Vélos situés à Bessancourt, Corneilles-en-Parisis et Herblay-sur-Seine pour toutes les personnes ayant un abonnement en transports en commun annuel valide. Val Parisis prévoit l'ouverture au public de 2 consignes sécurisées pour vélos par ans tandis que les études d'aménagement d'équipements similaires aux abords des gares de Franconville et de Sannois se lancent.

Enfin, la communauté d'agglomération va relancer une étude diagnostic des parkings intercommunaux dans l'objectif d'une labellisation.





## Éclairage public

# 2021, la reconstruction du patrimoine

Les objectifs fixés pour la diminution des consommations électrique et la mise aux normes du patrimoine lumineux tendent vers un minimum de 45% d'économie d'énergie d'ici 9 ans.

La communauté d'agglomération poursuit sa politique d'élimination des lanternes interdites par l'arrêté du 27 décembre 2018 visant à réduire les nuisances lumineuses et à protéger davantage la biodiversité.

Grâce au géoréférencement des réseaux en classe de précision A (diamètre < 40 cm) qui permet de connaître le cheminement du réseau d'éclairage public, la communauté d'agglomération répond aujourd'hui à l'évolution du cadre réglementaire relatif aux travaux à proximité des réseaux.

L'agglomération a investi en 2021 pour le remplacement de lanternes, de mâts, de crosses et de coffrets ainsi que pour la rénovation d'une partie du réseau moyenne tension, la création de points lumineux et l'accompagnement des communes dans leurs projets de réfection de voiries ou d'enfouissement de réseaux. Plusieurs chantiers ont ainsi été menés en 2021 ; deux d'entre eux ont été de grande envergure et ont permis d'accompagner les communes d'Herblay-sur-Seine au niveau

de la rue de Conflans et de Saint-Leu-la-Forêt sur la rue de Saint-Prix. Au niveau de l'accompagnement des réfections de voirie, l'agglomération a remplacé des candélabres et des lanternes à Montigny-lès-Cormeilles, Taverny et Cormeilles-en-Parisis. La création de parkings à Montigny-lès-Cormeilles et Saint-Leu-la-Forêt, de nouvelles voies sur Taverny et le renforcement de l'éclairage sur des zones qui étaient sous dotées ont généré la création de points lumineux supplémentaires. La ville de Franconville a bénéficié de la rénovation d'une partie de son réseau moyenne tension souterrain très vieillissant et alimentant en lumière quelque 1 700 points lumineux sur les 3 756 que compte la commune. Plus d'un kilomètre de réseau souterrain a ainsi été remplacé afin d'éviter des sources de pannes mais également de maîtriser à moyen terme les coûts de fonctionnement.

Côté signalisation lumineuse tricolore, les traversées piétonnes du carrefour chaussée Jules César et avenue du Général Leclerc à Beauchamp ont été sécurisées. À Saint-Leu-la-Forêt, des projecteurs de couleur bleue permettant d'éclairer les passages piétons aux abords des écoles ont été installés. Le croisement des rues Sergent Hurteau et Pasteur à Franconville a été complètement rénové et mis aux normes.

# 2022, des projets toujours plus ambitieux

Plus de 1 800 lanternes, 179 mâts et 669 crosses vont être remplacés en 2022. 1 401 appareils de coupure obsolètes, logés dans les trappes des candélabres, seront changés par des dispositifs de sécurité étanche, pour répondre aux critères de sécurité en vigueur aujourd'hui. 148 mises à la terre électrique au niveau des candélabres seront opérées. 1 362 mètres de réseau aérien et 126 mètres de réseau souterrain seront remplacés.

La communauté d'agglomération va accompagner les communes dans l'enfouissement des réseaux : à Saint-Leu-la-Forêt au niveau de l'avenue du parc, à Montigny-lès-Cormeilles au niveau des rues Serge Launay et Simone Eiffes, à Pierrelaye au niveau

## 22 262

Points lumineux et 162 carrefours de feux tricolores

## 391

Armoires basse tension et 6 postes haute tension

## 214

Mètres de réseau souterrain basse tension, 460 mètres de réseau aérien et 1000 mètres de réseau Moyenne Tension remplacés

## 964

Lanternes remplacées par des LED, 207 mâts et 444 crosses remplacés

## 28

Points lumineux créés en 2021

du chemin des Bœufs et à Sannois au niveau de la rue de la Sabernaude et des quartiers Bas des Aulnaies et Carreaux fleuris. L'éclairage public sera totalement repris sur la place de la Halle à Herblay-sur-Seine dans le cadre d'un vaste plan de requalification. Des mises aux normes importantes de la signalisation lumineuse tricolore vont être réalisées au niveau des carrefours boulevard Gabriel Péri / rue Danube à Sannois et avenue des Marais / rue des Maraîchers à Franconville.

La commune de Sannois bénéficiera de la rénovation de son réseau moyenne tension, notamment au niveau des boulevards Maurice Berteaux et Clemenceau.





## Environnement et développement durable

# 2021, contractualisations et concrétisations

Feuille de route écologique pour 6 ans et déclinaison des ambitions inscrites au projet de territoire, le projet de plan climat air-énergie territorial (PCAET) et le plan air qui l'accompagne ont été arrêtés en 2021.

Le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), définissant les actions locales de prévention et réduction des nuisances sonores impactant le territoire, la santé des habitants et la protection des zones calmes, a été arrêté. Les processus de consultation vont se poursuivre jusqu'à leur adoption fin 2022.

Parallèlement, l'État contractualise avec toutes les intercommunalités via un nouveau dispositif, le contrat de relance et de transition écologique (CRTE), qui vise à associer celles-ci au plan de relance et surtout à flécher les aides de l'État aux collectivités sur les réalisations les plus écologiques et compatibles avec le projet de territoire. La convention d'initialisation a été signée le 1<sup>er</sup> juillet et le CRTE lui-même a été préparé, complété par des fiches actions, et avec l'appui des 15 communes.

De son côté, l'Agence de transition écologique a proposé à l'agglomération, comme à 10 autres intercommunalités franciliennes, un contrat d'objectifs territoriaux (COT), apportant ainsi un important appui technique et financier. Le contrat de Val Paris a été finalisé fin 2021 avec d'importantes subventions à la clé, sur 4 ans, si les labellisations de la collectivité sont réalisées.

Le principe de re-végétalisation des berges du ru de Liesse à Pierrelaye a été acté. C'est un projet de long terme, très ambitieux. Études et travaux se poursuivent sur le ru d'Enghien, en particulier à Eaubonne.

Sur les berges de Seine, les études des secteurs de Cormeilles-en-Parisis et La Frette-sur-Seine se poursuivent en vue de la réalisation des travaux en 2023 et 2024. À Herblay-sur-Seine, les enjeux et objectifs d'aménagement des berges sont définis, les études préliminaires seront lancées en 2022.

Le partenariat avec l'Agence des espaces verts (AEV) Île-de-France se poursuit, les études de requalification du bois de Boissy et des Aulnaies ont été présentées. Un diagnostic en marchant du bois des Aulnaies, organisé en fin d'année 2021, a permis de recueillir remarques et attentes des riverains. Au bois Barrachin à Beauchamp, les travaux ont débuté en septembre, en vue de son ouverture au public le 2 avril 2022.

Initié par les maires de Bessancourt, Le Plessis-Bouchard et Taverny, le pôle agricole et alimentaire territorial mutualisé a connu ses premières concrétisations : définition du périmètre de projet, rédaction de la convention de mutualisation entre la communauté d'agglomération et les trois communes, diffusion du profil de poste du chargé de mission.

# 2022, vers une stratégie de transition écologique

L'année 2022 verra se concrétiser l'ensemble des démarches lancées dès 2018 : après prise en compte des avis des services de l'État, la Région et de la consultation publique, le projet de PCAET sera approuvé en conseil communautaire. Le PPBE, au terme de la consultation du public et de l'approbation en conseil communautaire, sera transmis au préfet à l'été.

L'agglomération va s'engager, dans le cadre du COT, dans les démarches de labellisation Climat-Énergie-Air et Economie circulaire.

Les études d'aménagement du ru de Liesse à Pierrelaye, sur le scénario retenu, se poursuivront, tout comme les interventions de grande ampleur du SIARE sur le ru d'Enghien et les études sur la berge droite de Seine.

Une nouvelle convention de partenariat triennale 2023-2025 doit être rédigée avec l'AEV. Elle sera l'occasion de **réaliser le bilan et de fixer des objectifs clairs** pour ce partenariat. L'AEV pourra débiter les travaux dans le bois des Aulnaies, les aménagements étant validés et les régularisations foncières effectuées.

La communauté d'agglomération poursuivra attentivement la démarche de création du comité des 3 forêts domaniales, dont la forêt de

## 6

Années pour mettre en œuvre les 127 actions inscrites au programme d'actions du plan climat air-énergie territorial (PCAET)

## 17

Actions classées en 4 thématiques composent le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

## 1,2

En million d'euros, le budget consacré à la mise en œuvre de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) en 2021

## 5

En hectares, la superficie du Bois Barrachin rouvert au public à Beauchamp depuis le 2 avril 2022

## 183

En hectares, la superficie de terres agricoles consacrée au déploiement du pôle agricole et alimentaire territorial

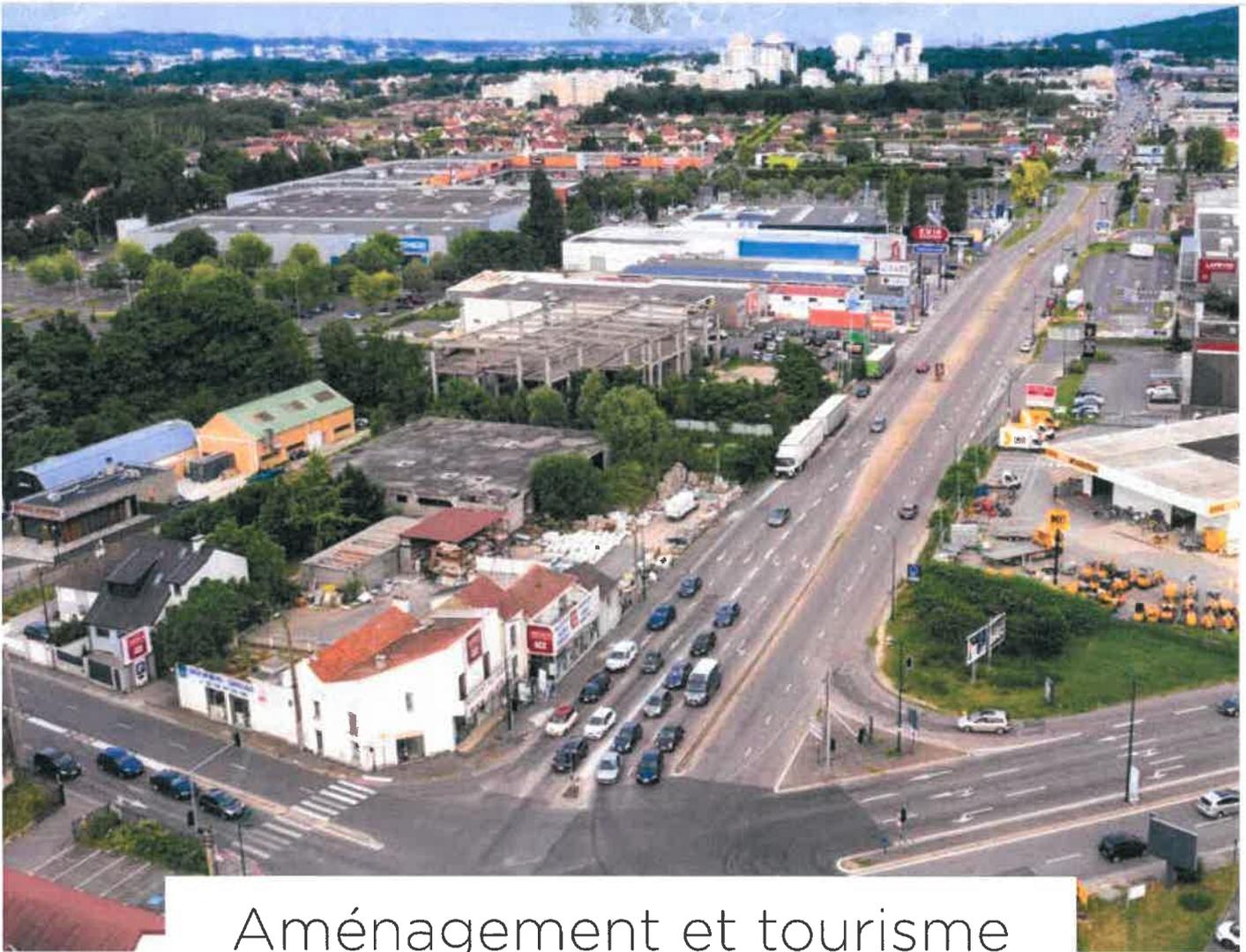
Montmorency, initiée par le département et l'ONF pour la mise en œuvre du schéma d'accueil du public.

Après le recrutement du chargé de projet, l'année 2022 sera celle du lancement des premières études **thématiques et de la définition des axes de développement** du futur pôle agricole et alimentaire territorial (PAAT).

Val Parisis envisage de prendre la compétence « Énergies renouvelables et de récupération, réseaux de chaleur », dans un contexte de raréfaction et surtout de hausse des prix des **énergies fossiles**, afin de pouvoir identifier l'ensemble des potentiels sur son territoire et d'abandonner les pistes sans issue. Dans ce cadre, la communauté d'agglomération se dotera des moyens nécessaires au suivi rigoureux des délégations de service public (DSP) actuelles ou futures visant à alimenter les ensembles de logements denses en bio-chaleur.

La communauté d'agglomération travaille activement en vue de la sélection d'un site pour l'implantation, d'une station d'avitaillement gaz qui **permettra aux flottes industrielles, commerciales et publiques**, de réaliser leur transition énergétique au profit du gaz, dont la proportion de biogaz va aller croissant dans les années à venir.





## Aménagement et tourisme

# 2021, des études urbaines et des scénarii d'aménagement

En 2021 ont été achevées plusieurs études urbaines autour de la Patte d'Oie à Herblay-sur-Seine. Réalisées en partenariat avec les acteurs publics et privés du secteur, elles visent à juguler le déclin des parcs d'activités existants et à accompagner la transformation routière du carrefour, en proposant des scénarios d'aménagement potentiels qu'il s'agira de concrétiser.

L'agglomération mène des actions foncières fortes dans les parcs d'activités économiques : acquisitions amiables ou préemptions en partenariat avec notamment l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF).

Afin de moderniser les pôles gare du territoire, Val Paris établit les scénarii d'aménagement, en partenariat avec les communes, les propriétaires et les exploitants des espaces concernés ainsi qu'avec les financeurs : en 2021, les schémas d'aménagement des pôles gare d'Herblay-sur-Seine et de Sannois ont été finalisés tandis que le pôle gare de Montigny-Beauchamp a donné lieu à une étude urbaine en vue du réaménagement du parking se situant côté Pierrelaye.

L'agglomération assure également le suivi de plusieurs zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire. Le dernier îlot de la ZAC du quartier de la gare d'Ermont-Eaubonne a ainsi été vendu pour la réalisation d'une résidence services pour les seniors, tandis que la ZAC du Chêne Bocquet à Taverny a été clôturée.

Après la mise en place du règlement local de publicité intercommunal (RLPI), une modification du document a été réalisée pour procéder à quelques ajustements.

Avec l'achèvement de son schéma de développement touristique, à soumettre aux villes en 2022, l'agglomération disposera de lignes directrices pour les 4 prochaines années. Elle poursuit ainsi les projets, avec la mise en tourisme du fort de Cormeilles, en partenariat avec l'Agence des espaces verts d'Île-de-France, propriétaire, et l'association des Amis du Fort, gestionnaire. La collecte de la taxe de séjour auprès des hébergeurs, largement impactée par la crise sanitaire, aura rapporté 40 000 euros.

# 2022, cap sur les projets touristiques

Concernant le volet aménagement, en 2022, il s'agit d'enclencher les volets fonciers et opérationnels. Ce sera le cas autour de la Patte d'Oie, aux Primoux à Herblay-sur-Seine, et rue Marceau Colin à Montigny-lès-Cormeilles, mais aussi à proximité de la gare de Montigny-Beauchamp, au niveau du parking de Pierrelaye. Les actions foncières et de veille sur toutes les zones d'activité économique se poursuivront. Pour les pôles gare, l'agglomération travaillera à l'élaboration du schéma de référence du pôle gare de Taverny.

Pour le tourisme, de nombreux projets seront développés avec des partenaires, publics comme privés,

3

Études urbaines finalisées en 2021 : Patte d'Oie, Primoux, Marceau Colin

2

Schémas d'aménagement de pôle gare réalisés en 2021 (Herblay-sur-Seine et Sannois)

1

Guide du règlement local de publicité intercommunal (RLPi) à destination des communes et des professionnels

1

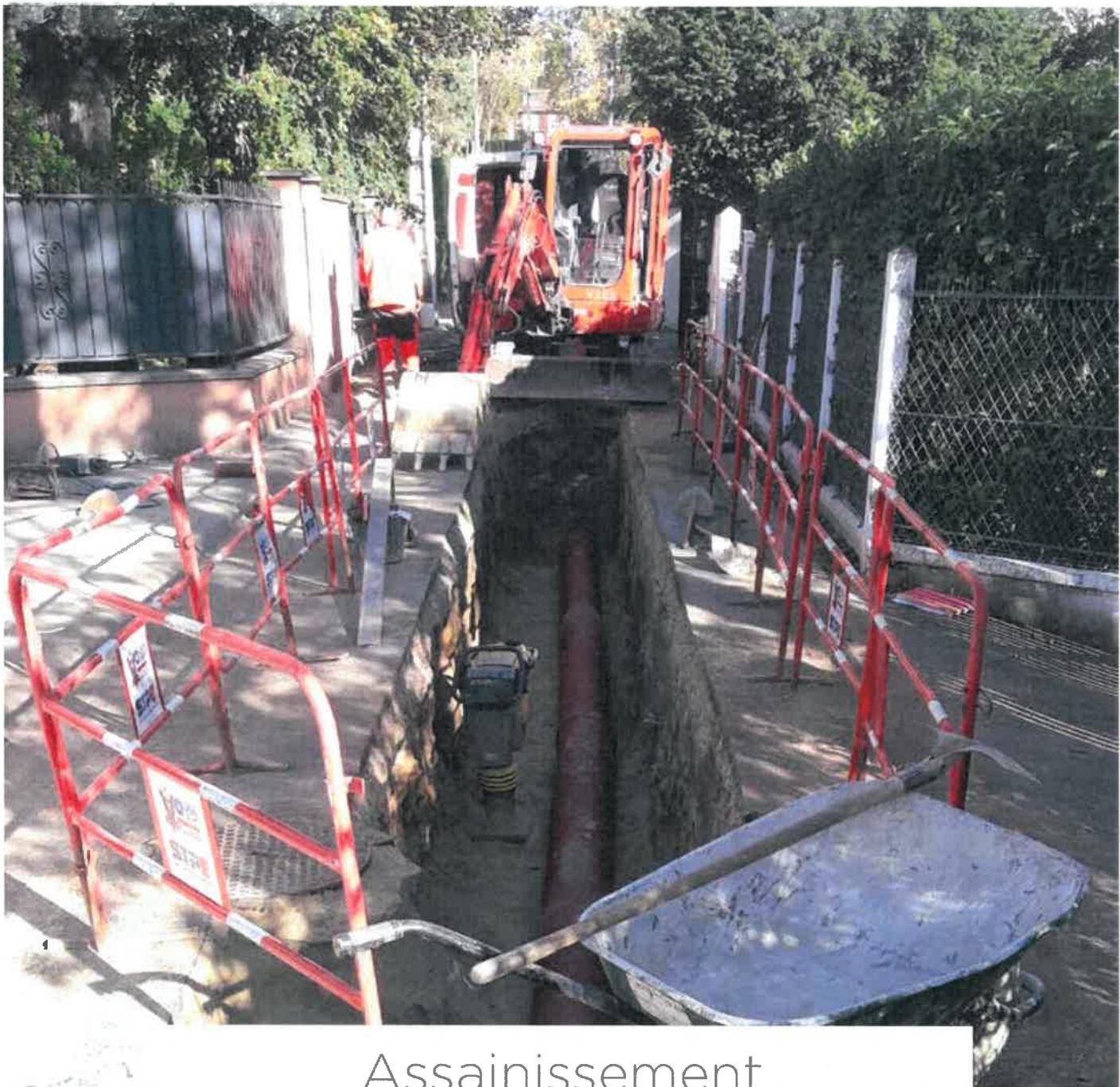
Schéma directeur du tourisme finalisé en 2021

**40 887**

En euros, le montant collecté pour la taxe de séjour sur 2021

dans le cadre du schéma de développement touristique, qui servira de guide. Le travail se poursuivra ainsi sur le fort de Corneilles, notamment en vue des travaux dans la bâtisse et sur la caponnière de gorge. Des partenariats seront développés avec les communes membres, comme à Sannois autour du développement de l'offre du moulin. En matière de loisirs sportifs, il s'agira de proposer de nouveaux circuits de randonnée sur le territoire et d'imaginer des parcours sportifs, avec la création d'une station de trail sur les buttes du Parisis, ou le développement d'une application alliant tourisme et marche, course ou vélo.





## Assainissement

### 2021, mise en place du schéma directeur

Les objectifs du Schéma directeur d'assainissement sont de diagnostiquer l'ensemble des réseaux, de déterminer les zones sensibles, de prendre en compte l'évolution de l'aménagement du territoire et d'établir un plan pluriannuel des travaux ainsi que des zonages des eaux usées et pluviales pour les 10 années à venir.

Depuis juillet 2019, le délégataire du service public assure la gestion du fonctionnement des 820 km de réseaux, 32 000 regards et avaloirs, 30 postes de relevages, 40 bassins, 54 000 branchements. En 2021, 182 km de réseaux curés et inspectés soit presque un quart des réseaux.

La communauté d'agglomération a mené tout au long de l'année d'importants chantiers d'assainissement. Ainsi, 350 mètres linéaires ont été créés ou étendus dans le cadre de la collecte des zones non desservies et de la lutte contre les inondations. 1 235 mètres linéaires ont été réhabilités ou remplacés pour réparer les réseaux dégradés et lutter contre la pollution des nappes phréatiques. Afin d'améliorer le fonctionnement des réseaux et d'assurer leur pérennité, 840 mètres linéaires ont été modifiés ou mis en séparatifs.

# 2022, lutter contre les pollutions dans les réseaux

La réglementation a imposé au gestionnaire des usines de traitements des effluents de réaliser un diagnostic des substances dangereuses entrant par les réseaux de collecte dans leur station et en sortant. Il convient maintenant, selon leurs résultats, de conduire une étude de recherche de substances dangereuses pour l'environnement (RSDE) sur les réseaux de la communauté d'agglomération et d'établir un programme d'actions permettant de limiter voire de supprimer leur rejet.

Dans le même temps, la réglementation impose d'établir une autosurveillance continue des déversoirs d'orage des réseaux afin de connaître et limiter les rejets d'effluents d'eaux usées vers le milieu naturel via les surverses vers les réseaux d'eaux pluviales. Les trois déversoirs d'orage des réseaux communautaires, désignés par arrêté préfectoral, ont été équipés avec des sondes mesurant en continu les flux concernés. En 2022 seront consolidés ces équipements ainsi que la procédure de transmission automatique mensuelle des données à l'Agence de l'eau, le Ministère de la transition écologique et le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne.

11

Opérations importantes pour un total de 6 464 117 €

820

Kilomètres de réseaux

39

Postes de relevages

54 000

Branchements

4 483

Contrôles de conformité des installations privées en 2021

Concernant le diagnostic permanent, différents points stratégiques feront l'objet d'un appareillage pour assurer un suivi constant du fonctionnement des réseaux de collecte et de leurs effluents afin de lutter contre les pollutions permanentes ou accidentelles. Une opération spécifique concernera le drain et le ru de Liesse à Pierrelaye, sujet à des pollutions récurrentes sur le réseau amont.

Une procédure sera instaurée pour analyser les contrôles des installations privées des particuliers et entreprises qui ont fait l'objet d'une conclusion de non-conformité, mais dont les propriétaires n'ont pas fait la démarche pour la vérification de mise aux normes. L'objectif est de baisser drastiquement les non-conformités sur ces contrôles lors des mutations.

Enfin, sont projetés plusieurs travaux de création ou extension, de remplacement, de modification et mise en séparatif de réseaux.





## Espaces publics et voirie

### 2021, des ambitions confirmées

L'année 2021 a vu se confirmer les espoirs d'une reprise d'activité et la concrétisation de travaux structurants. C'est ainsi que l'agglomération a accompagné la mutation du site Vectura à Beauchamp en finalisant le prolongement ainsi que la requalification du chemin de Pontoise à Saint-Prix bordé désormais par une voie verte, laquelle desservira un des accès à la future forêt du Grand Paris. Un giratoire paysager, situé sur la RD 411 et conçu en collaboration avec le département du Val d'Oise, complète l'aménagement.

La concrétisation de la première phase de la viabilisation des accès au futur centre aquatique olympique intercommunal marque une étape importante puisqu'elle permet le lancement de ce chantier d'envergure en vue de la préparation des athlètes aux Jeux olympiques Paris 2024.

En accompagnement des politiques de déplacement, des opérations visant à proposer de meilleurs services et un confort aux usagers des transports en commun ont été menées. C'est ainsi qu'à Herblay-sur-Seine, un Parking Vélos de 80 places sécurisées a été livré pour la rentrée et qu'une requalification des espaces publics du pôle gare Gros-Noyer Saint-Prix à Ermont a été engagée, en collaboration avec la SNCF et Île-de-France Mobilités.

L'aménagement ainsi que la redynamisation des parcs d'activité économique constitue une des priorités du mandat. Dans cet objectif, plusieurs opérations de voirie ont été assurées sur les communes de Taverny et Herblay-sur-Seine. Elles ont permis, d'une part, la requalification de chaussées et le confortement de circulations piétonnes et cyclistes et, d'autre part, la réalisation d'aménagements paysagers par la végétalisation de plusieurs giratoires. La plantation mécanisée de bulbes en accompagnement des voiries en ravira plus d'un au printemps.

Enfin, la communauté d'agglomération poursuit ses actions de préservation et d'amélioration des parcs et jardins qu'elle a en gestion directe. À cette occasion, des études sont en cours au bassin des Moulinets à Eaubonne suite à l'effondrement d'une berge. Un parcours pédagogique en faveur de la biodiversité est venu agrémenter le bassin qui s'inscrit ainsi dans les trames bleue et verte de la communes et pour le plus grand bonheur des enfants, le parc Schlumberger à Cormeilles-en-Parisis a été agrémenté à l'été d'une tour de 6 mètres de hauteur.

# 2022, accompagner la mutation

Les politiques d'aménagement sont en constante évolution, en lien avec les stratégies de développement économique, d'urbanisation et de recherche d'attractivité. Désormais, il est nécessaire d'adapter ces stratégies au changement climatique qui impose de plus en plus la mutation des espaces publics. L'année 2022 est donc l'opportunité d'aménager les espaces publics dans un souci de développement durable et de partage.

Après plusieurs mois d'études et de concertation, la séquence n°2 visant la **requalification de la section de la chaussée Jules-César** située au cœur du parc d'activité économique à Beauchamp débutera à l'été 2022. **Les travaux permettront une requalification complète de l'axe** ainsi qu'une sécurisation des accès au collège avec la réalisation d'une voie cyclable

**9 978**

M<sup>2</sup> d'enlèvement de graffitis en 2021

**105**

Tonnes de dépôts sauvages collectés et traités en 2021

**1**

Aire de jeu de 6 m de haut au Parc Schlumberger

**67 400**

Bulbes de tulipes et narcisses plantés dans les parcs d'activité économique

**2**

Parcours pédagogiques sur la biodiversité (Bois Barrachin et Bassin des Moulins)

bi-directionnelle. Le parvis du collège et les arrêts de bus feront également l'objet d'amélioration d'usages.

En accompagnement du plan vélo de la communauté d'agglomération, deux consignes sécurisées seront livrées au cours de l'année 2022 à Ermont et à La Frette-sur-Seine. Des études sont en cours à Franconville et Sannois dans le but d'assurer la continuité du déploiement de ce type d'équipement favorisant les modes doux sur le territoire intercommunal.

Enfin pour poursuivre les actions engagées en faveur de la redynamisation des parcs d'activité économique, les opérations de **requalification de voirie accompagnées de régénération d'espaces verts** se poursuivront à Taverny et Herblay-sur-Seine.





## Développement économique et emploi

### 2021, année de transition

C'est ainsi qu'on pourrait qualifier 2021, encore marquée par les conséquences de la crise sanitaire et par la poursuite de la mise en œuvre du fonds régional de soutien aux entreprises victimes du Covid-19.

En ce début de mandat, les élus ont souhaité donner une impulsion accrue aux politiques de l'agglomération en faveur de l'implantation, de l'accueil, de l'écoute et du soutien des entreprises du territoire, de la création de nouvelles entreprises et de la redynamisation des zones d'activités concertées prioritaires. Cette dernière a été l'occasion de créer une plus forte symbiose entre les politiques d'aménagement et de développement économique. De nouveaux chantiers ont été ouverts : identification et diagnostic, préalables à des interventions spécifiques, des principales friches du territoire, reprise en gestion, à la suite du département, de la pépinière d'entreprises à Sannois et de l'hôtel d'entreprises à Franconville, implantation sur le territoire d'un ou, à terme, de plusieurs

centres dédiés à la formation professionnelle initiale, en particulier des jeunes, réflexions sur l'avenir des ateliers locatifs de la communauté d'agglomération à Ermont et Eaubonne.

S'agissant de la pépinière, rebaptisée Le Tremplin Val Parisis, une réflexion sur son devenir et son développement en adéquation avec les besoins du territoire intercommunal a démarré, dans le contexte du réaménagement complet de l'esplanade de la gare de Sannois et de la démolition du bâtiment actuel. De nouvelles jeunes entreprises ont d'ores et déjà été accueillies, tandis que de l'incubation et de l'hébergement « hors les murs » ont été initiés.

Enfin, le processus de redynamisation des parcs d'activité économique prioritaires, interrompu par la crise sanitaire, a été réinitialisé, en veillant à impliquer l'ensemble des politiques communautaires concernées et à tenir compte des attentes des communes.

# 2022, année charnière

Dans le prolongement de l'année 2021, l'année 2022 va être consacrée à la fois au renforcement des missions qui se situent au cœur de la compétence développement économique et emploi et à une évaluation précise des prestations proposées par la collectivité.

C'est ainsi que l'accent est mis sur le soutien à la création d'entreprises, avec une réflexion à mener sur le renforcement à terme des activités de la pépinière d'entreprises « Le Tremplin », à Sannois, appelée à devenir une Maison de la création d'entreprises. Dès à présent, l'incubation y est développée, et de nouvelles jeunes pousses y sont accueillies. Dans le même temps, l'action de la communauté d'agglomération dans les quartiers en politique de la ville est poursuivie, avec le soutien de la Banque Publique d'Investissement (BPI France).

Le soutien aux activités artisanales et aux PME étant essentiel, Val Parisis poursuit leur accueil dans trois sites

## 4 803

Entreprises aidés en 2021 par le dispositif Initiative Emploi

## 268

Sollicitations d'entreprises en 2021

## 170

Demandes d'implantation d'entreprises en 2021

## 164

Personnes reçues en 2021 dans le cadre du dispositif CitésLab dans les quartiers Politique de la ville

## 96

En pourcentage, le taux d'occupation des locaux, de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises en 2021

d'ateliers locatifs, à Eaubonne et Ermont. La communauté d'agglomération va davantage recourir aux experts du secteur public ou privé pour leur gestion quotidienne, afin de se recentrer sur l'essentiel : les relations avec les entreprises.

Plus généralement, l'accueil des entreprises arrivant sur le territoire ou intéressées est priorisé, comme les services aux entreprises de Val Parisis. Pôles services, jalonnement, desserte, expertises des locaux constitueront le cœur de la redynamisation des parcs d'activité économique géré par la communauté d'agglomération.

Dans le même temps, les 5 espaces emploi fermeront progressivement au cours de l'année 2022 pour éviter des doublons avec d'autres dispositifs nationaux ou locaux et recentrer l'action de la communauté d'agglomération en faveur du développement économique et des entreprises.



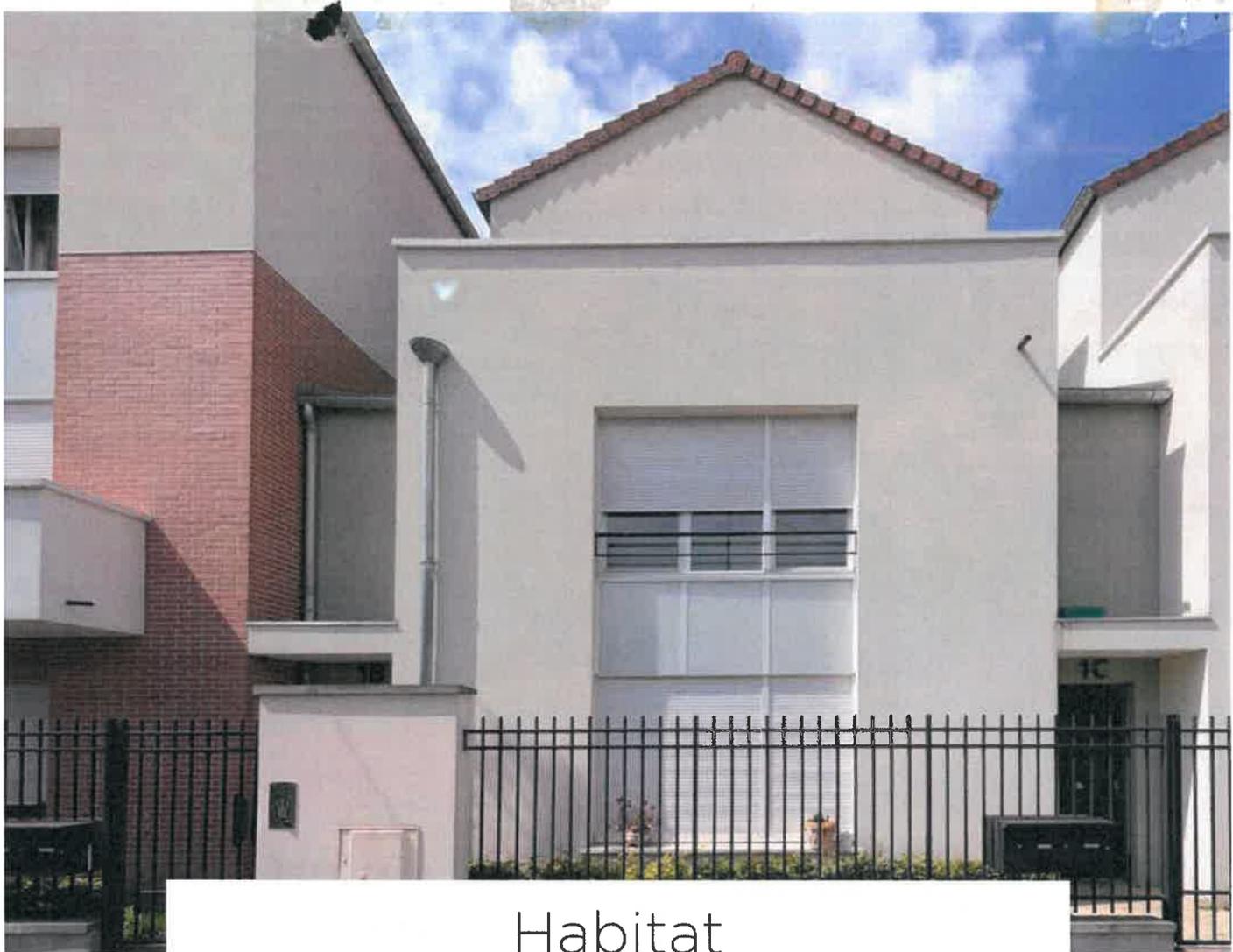


## PARTIE 2



PARTIE 2

**UN TERRITOIRE SÛR ET SOLIDAIRE**



## Habitat

# 2021, extension des aides de solidarité écologique

En matière de rénovation thermique des logements, l'aide de solidarité écologique a été étendue aux ménages modestes et très modestes de toute copropriété éligible à l'aide MaprimérenovCopropriétés de l'ANAH.

En complément, deux nouveaux dispositifs ont renforcé l'intervention de l'agglomération. Le premier : le déploiement de la Charte RECIF - Rénovation Énergétique des Copropriétés en Ile-de-France - en partenariat avec Île-de-France Énergies et Soliha afin de sensibiliser les copropriétés éligibles du territoire à la possible rénovation énergétique de leur bâti. Le second : la plateforme de rénovation énergétique Val d'Oise Rénov' qui offre un nouveau bouquet de services pour les particuliers, allant du conseil personnalisé au suivi de travaux. Dans ce cadre, un numéro de téléphone unique a été créé pour simplifier le parcours de l'utilisateur et vingt permanences physiques sur rendez-vous se sont tenues : elles ont permis à des ménages d'obtenir gratuitement des conseils adaptés à leur projet de travaux de rénovation énergétique.

Dans le cadre des travaux de la Conférence intercommunale du logement, l'agglomération pilote, en partenariat avec les acteurs de l'habitat, la mise en œuvre de la réforme des attributions. Il s'agit, à travers ces travaux, de répondre collectivement aux obligations légales en matière d'accès au logement social des publics prioritaires, de définir les moyens d'assurer les mutations à l'intérieur du parc social ou encore de couvrir certains besoins spécifiques au territoire comme par exemple la décohabitation des jeunes adultes. Dans ce but, un diagnostic affiné du parc social, de l'offre et de la demande de logement social sur le territoire a été établi.

En matière de parc privé dégradé, l'agglomération assure, sur mandat des 13 communes adhérentes au dispositif mutualisé, les enquêtes et les procédures en matière de salubrité au bénéfice de locataires vivant dans un logement dégradé. Val Parisis et les communes concernées viennent de renouveler cet engagement jusqu'en décembre 2026. La communauté d'agglomération instruit également, sur les 4 communes volontaires à l'expérimentation, les demandes de permis de louer.

# 2022, montée en charge du permis de louer

La communauté d'agglomération poursuit son action d'amélioration de la qualité du parc privé sur le territoire par le biais de l'aide de solidarité écologique et Val d'Oise Rénov'. Vingt nouvelles permanences-conseils avec Soliha sont d'ores et déjà planifiées sur l'ensemble de l'année.

À l'automne 2022, l'agglomération déploiera le dispositif du permis de louer sur l'ensemble de son territoire. Les périmètres ont été élaborés ces derniers mois, en concertation avec les communes, sur la base d'un arpentage terrain et de l'inventaire des situations d'insalubrité de l'Agence régionale de santé. Comme lors de l'expérimentation, le dispositif reste gratuit. Outre la délivrance de conseils aux propriétaires et gestionnaires sur la mise en conformité des logements, la visite permettra d'alerter sur le risque de déclassement de la location compte-tenu de la situation énergétique.

## 145

Demandes de permis de louer sur 4 communes d'expérimentation

## 245

Enquêtes à domicile de l'inspectrice de salubrité, 39 dossiers salubrité clôturés, dont 56.4% avec travaux et 13% transmis à l'ARS (insalubrité)

## 64 800

En euros, les aides de solidarité écologique versées en 2021 aux ménages modestes et très modestes, soit 144 dossiers

## 698

Interventions techniques et d'astreinte du service des aires d'accueil des gens du voyage

## 3,6

En pourcentage, les impayés sur les aires d'accueil des gens du voyage (contre 11% en 2020)

Dans le cadre de la Conférence intercommunale du logement, les professionnels du logement social du territoire seront mobilisés dans des ateliers de travail sur le parcours du demandeur de logement social. L'enjeu sera de construire des outils opérationnels pour améliorer la compréhension et le suivi de la demande de logement de chaque demandeur. Afin de garantir un service de proximité et la même information pour tous dans les 15 communes, un service unifié d'information et d'enregistrement des demandeurs de logements sociaux sera établi.

Concernant l'accueil des gens du voyage, en lien avec le projet d'intérêt régional de plantation de la forêt de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt, l'agglomération poursuit le pilotage de la Mission d'œuvre urbaine et sociale pour le relogement des ménages des gens du voyage. L'identification d'opérateurs privés en capacité de porter la création et l'aménagement de produits adaptés aux besoins recensés constituera une priorité.





## Sécurité et prévention

### 2021, création d'unités spécialisées

La communauté d'agglomération est dotée depuis 2017 d'une véritable force en matière de prévention et d'intervention, renforçant ses effectifs au fil des années et en ayant développé la vidéoprotection sur l'ensemble de son territoire intercommunal. Composée de 27 agents en 2021, la police intercommunale assure une présence sur 13 communes 7j/7 de 18h à 4h du matin.

La police intercommunale mutualisée assure des missions de tranquillité publique par une présence policière complémentaire durant des heures où, plus que la lutte contre la grande délinquance, les enjeux sont la sécurité, la prévention de tout éventuel débordement et la médiation. Au cours de l'année 2021, elle a contribué, en complémentarité avec les forces de sécurité de l'État et en appui des polices municipales locales, à la sécurisation de la voie publique à travers ses différentes patrouilles.

La priorité de la police intercommunale est de lutter contre la délinquance de voie publique, de manière préventive et dissuasive, grâce à ses unités spécialisées, dans les secteurs et les périodes les plus sensibles du territoire.

La surveillance exercée par les agents de la police intercommunale mutualisée a pour objectif la tranquillité publique. La présence policière à des moments sensibles, permet de surprendre les délinquants, déjouer dans la mesure du possible les préparatifs d'actes délictueux ou de désordres. Au contact et à l'écoute des habitants, ils assurent une réelle présence sur le terrain.

Les agents de la police intercommunale mutualisée possèdent des aptitudes particulières adaptées à leurs missions et aux cycles spécifiques qui caractérisent leur activité. Elles s'inscrivent dans le cadre de la sécurité publique générale, en complément de l'action des forces de sécurité de l'État.

# 2022, un nouvel équipage motorisé

L'Unité territoriale d'intervention rapide (UTIR) est une nouvelle brigade créée par la communauté d'agglomération. Elle est composée d'agents cynophiles depuis 2017 et d'un équipage motorisé qui assurent la continuité du service public de sécurité durant les heures de nuit. Elle intervient, sur saisine, sur l'ensemble des missions générales de sécurité du territoire.

L'équipage motorisé va apporter à la fin du premier semestre 2022 une présence ainsi qu'une force d'intervention supplémentaire aux polices municipales des 13 communes, notamment pendant les heures de nuit, créneaux sur lesquels on ne trouve pas ou peu de présence policière sur le terrain.

L'UTIR réalisera des missions de sécurité routière, notamment des contrôles de vitesse ou d'alcoolémie en lien avec les polices municipales locales. Elle pourra intervenir sur les vols, les cambriolages ou encore les

## 2 186

Interventions en 2021

## 230

Interpellations en flagrant délit et mise à disposition aux services de police en 2021

## 5 552

Surveillances en 2021

## 241

Opérations communes avec les polices municipales locales en 2021

## 83

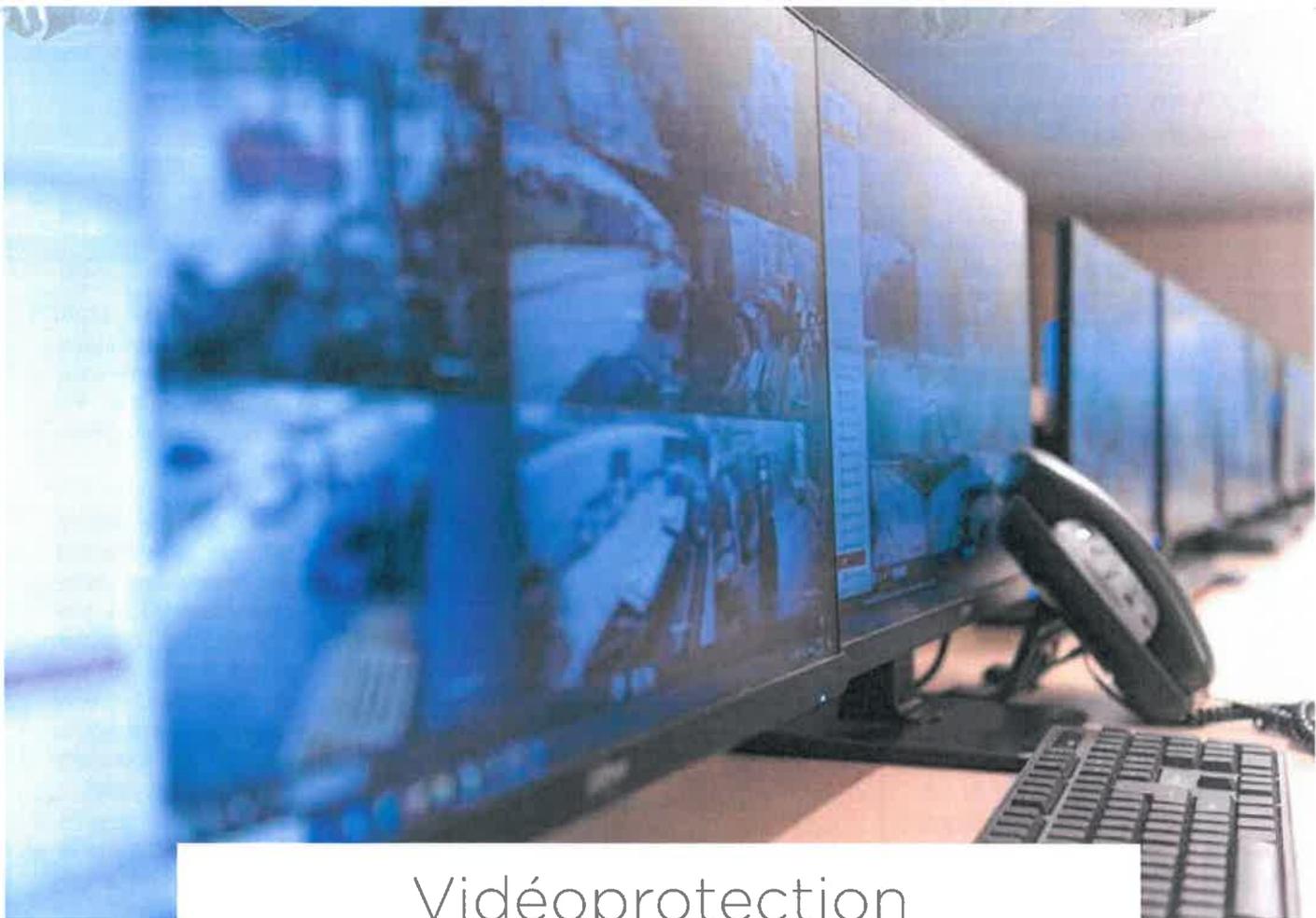
Missions communes avec la police nationale avec présentation à l'Officier de police judiciaires en 2021

agressions dans l'espace public et sur les voies de circulation, répondre aux appels des administrés et renforcer les forces étatiques lors d'événements nécessitant une vigilance accrue.

Composée de 4 agents, la brigade cynophile de la communauté d'agglomération procure une image dissuasive et rassurante sur la voie publique tout en apportant un soutien aux équipages sur la voie publique. La communauté d'agglomération veille à la maîtrise des animaux par les agents maîtres de chien et aux formations obligatoires au sein de la collectivité.

En 2022, de nouvelles campagnes de recrutement vont être lancées afin de renforcer les effectifs sur le terrain. La police intercommunale sera également dotée de nouveaux véhicules et matériels permettant de renforcer son efficacité.





## Vidéoprotection

# 2021, la vidéooverbalisation se met en place

L'agglomération comptait 170 caméras en 2016. Suite à un large déploiement lancé en 2017, 204 caméras supplémentaires réparties sur tout le territoire ont été déployées. Cette phase initiale s'est achevée en 2021, signant la fin des caméras hertziennes. Certains sites ont également vu évoluer leurs caméras au profit de matériels plus récents et donc plus efficaces dans la lutte contre la délinquance. Aujourd'hui, avec les multiples opérations opérées, ce sont 382 caméras fibrées qui filment en permanence l'espace public de notre territoire.

Trente-six caméras nomades réparties sur l'ensemble du territoire sont raccordées au réseau d'éclairage public de l'agglomération en utilisant cette source d'énergie la nuit et en fonctionnant sur batterie le jour, permettant de manière assez souple et rapide de mettre en place un dispositif qui sécurise ponctuellement une zone précise.

Toutes les informations sont centralisées au centre de supervision urbain qui reçoit et émet tous les appels téléphoniques. Il visualise en temps réel les secteurs vidéo-protégés des 15 communes, en exploite les images, les interprète par le biais des caméras et, le cas échéant, alerte les services compétents. Deux dépôts vidéo des caméras de leur commune ont été réalisés en 2021 pour les polices municipales de Corneilles-

en-Parisis et Herblay-sur-Seine afin que les agents puissent visionner en temps réel les caméras urbaines.

Les policiers municipaux de la brigade intercommunale ont été équipés de caméras piétons. Un serveur dédié a été installé pour l'archivage des images. Le système a été mutualisé dans le data center de vidéoprotection.

S'appuyant sur le dispositif de vidéoprotection et le centre de supervision urbain de l'agglomération, la vidéooverbalisation comme outil pour réguler les usages sur l'espace public a été mis en place lors du second semestre 2021. Un serveur a été acquis afin d'accueillir le logiciel de vidéooverbalisation qui a été mis en service en début d'année 2022.

2021 a enfin été l'année des pôles gare : Huit nouvelles caméras ont ainsi été déployées durant le dernier trimestre, une à la gare routière de Montigny-lès-Cormeilles et 7 à la gare d'Ermont-Eaubonne. Les caméras de la gare routière d'Ermont-Eaubonne ont fait l'objet d'une refonte totale. Le site a été intégralement repensé en complétant des caméras de patrouille de type mobile par des caméras ayant un champ de vision fixe à 180°. Ce système permet ainsi de vidéooverbaliser de manière optimale le périmètre.

# 2022, le déploiement des caméras se poursuit

La fin du déploiement de la première phase à l'issue du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 a permis de passer à l'étape de la seconde phase de déploiement : 41 nouvelles caméras sont prévues en 2022.

Après avoir recueilli les souhaits d'implantation auprès des communes en 2021, le processus de piquetage des 184 caméras commandées, consistant sur le terrain à s'assurer de la bonne implantation des caméras en présence des policiers municipale locale, a été effectué sur les 15 communes.

L'agglomération collabore avec les opérateurs agissant déjà sur le territoire intercommunal et fibrant notamment d'autres établissements publics, ayant ainsi accès à une fibre sans pour autant avoir besoin d'user de génie civil. Cette méthode permet d'éviter les nuisances en termes de travaux et de faire des économies. Seront ainsi traitées dans un premier temps les caméras proches du réseau Val Parisis qui sont au nombre de 41 afin de laisser le temps

**382**

Caméras fixes dans domaine public

**36**

Caméra nomades

**184**

Nouvelles caméras prévues entre 2022 et 2026

**96,84**

En pourcentage, le taux de disponibilité annuel des caméras en 2021 (contre 90,28% en 2020) atteint grâce au fibrage des dernières caméras, au renouvellement des modèles les plus anciens et à un travail de fond sur le réseau informatique

**788**

Faits élucidés grâce au centre de supervision urbain en 2021 contre 854 en 2020

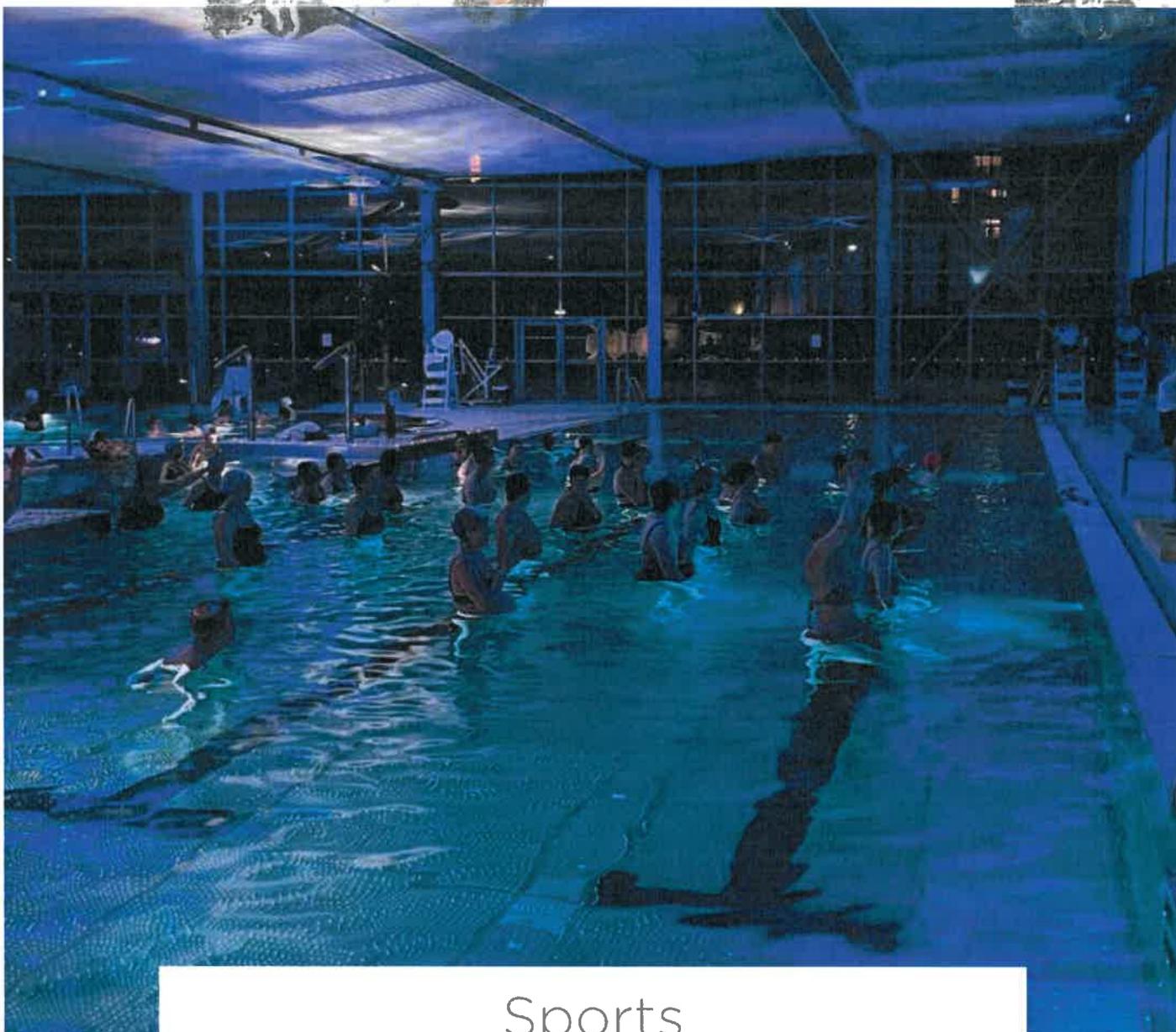
nécessaire aux opérateurs d'analyser les besoins et de mettre en œuvre la fibre. La communauté d'agglomération complètera ce déploiement afin que toutes les communes soient traitées via la fibre opérateurs au plus vite et, pour certaines, dès 2022.

L'agglomération assure désormais en interne la maintenance de l'ensemble du système de vidéoprotection : le centre de supervision urbain et son mur d'écrans, la totalité des composites permettant le traitement et l'exploitation de l'image ainsi que la fibre et les caméras.

Une nouvelle boucle réseau sera déployée dans le courant de l'année 2022 afin de sécuriser complètement les cœurs de réseau et assurer une meilleure résilience globale face aux pannes informatiques. Le logiciel sera mis à jour vers la dernière version sur la totalité des machines du réseau.

Enfin, la vidéoverbalisation finira d'être déployée dans toutes les villes volontaires.





## Sports

# 2021, une année chaotique

Le premier semestre a été marqué par de nombreuses décisions gouvernementales impactant le fonctionnement des piscines. Dès le 16 janvier, soit 2 semaines seulement après la rentrée, la natation scolaire et l'accès des mineurs ont été suspendus sur une période de 9 semaines, engendrant de fait la fermeture des piscines, hormis l'une d'elles, qui a accueilli les publics prioritaires. Les scolaires ont pu retourner en piscine le 22 mars. Après une nouvelle coupure de 4 semaines à compter du 5 avril, les scolaires ont recouvré la possibilité de venir en piscine le 3 mai. Enfin, les activités extra-scolaires pour le public mineur encadré ont repris à partir du 19 mai. Le programme de natation scolaire, ainsi que les activités des clubs, en ont été grandement affectés. Le retour du grand public, avec une jauge à 50%, s'est fait le 9 juin, l'arrêt des jauges le 30 juin. La mise en place du pass sanitaire pour accéder aux établissements recevant du public est devenue obligatoire le 21 juillet.

L'été s'est singularisé par un manque sans précédent de maîtres-nageurs saisonniers. Il est entendu que cette profession est sous tension, mais cela ne s'était jamais traduit par un tel déficit de candidats, contraignant la communauté d'agglomération à réduire l'offre de plages horaires d'ouvertures au public sur la période, avec des fermetures hebdomadaires dans quasiment toutes les piscines intercommunales et des nocturnes limitées, ainsi qu'une réduction du nombre d'activités proposées. Notons que la météo saisonnière particulièrement médiocre n'a pas favorisé la fréquentation.

Les activités et animations ont retrouvé un rythme normal à la rentrée de septembre, pour la nouvelle saison 2021-2022, sans pour autant que la fréquentation du grand public revienne au niveau moyen des années précédant la crise sanitaire.

# 2022, de grandes ambitions

L'impact de la mise en place par le gouvernement de l'obligation du pass vaccinal, en lieu et place du pass sanitaire depuis le 21 janvier 2022, n'est pas évalué à ce stade. Il est **peu probable que cela influence les fréquentations actuelles de manière significative. Le retour du grand public au niveau d'avant crise ne se fera sans doute qu'après la levée de cette obligation.**

L'agglomération ayant obtenu la labellisation « Terre de Jeux 2024 » en 2020, le futur centre aquatique olympique intercommunal de Val Parisis **est officiellement reconnu Centre de préparation aux Jeux (CPJ)**. Il est ainsi inscrit au catalogue du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques, proposant aux diverses délégations sportives étrangères des établissements sportifs pour l'entraînement des athlètes avant et pendant les Jeux olympiques Paris 2024. Des contacts ont d'ores et déjà été noués avec des fédérations de natation tandis que la communauté d'agglomération travaille à concevoir une offre globale d'accueil, incluant les possibilités d'hébergement, de restauration, de déplacements et de loisirs. Le mode de gestion de ce futur équipement sera décidé en fin d'année.

## 272 782

Visiteurs ayant fréquentés des piscines en 2021 (+14% par rapport à 2020)

## 714 340

Recettes des piscines en 2021 (+13% par rapport à 2020)

## 24 296

Participants aux activités aquatiques en 2021(+9% par rapport à 2020)

## 23

Animations proposées, regroupées sur le dernier trimestre de l'année 2021

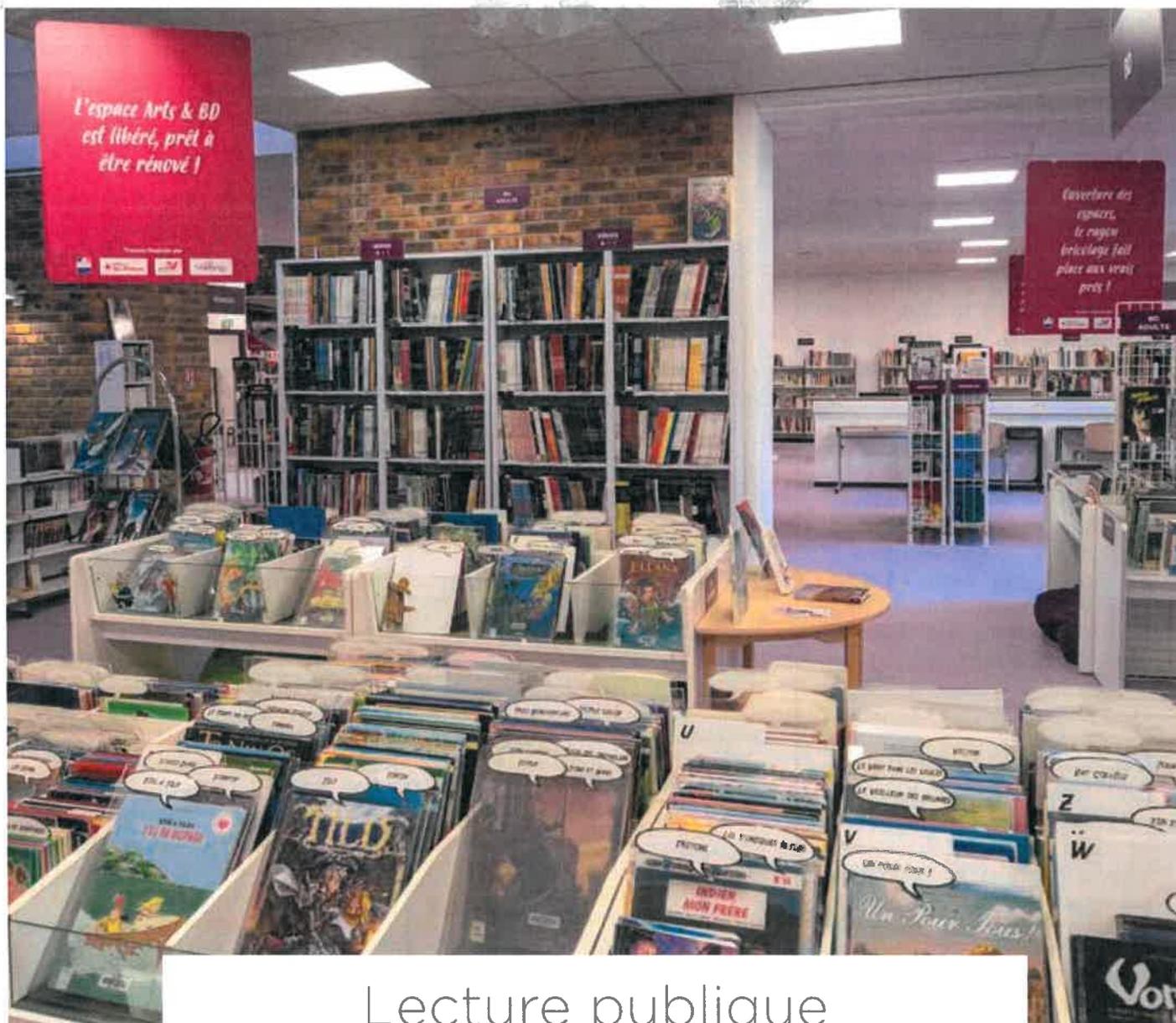
## 3

En mois, la durée totale de fermeture en raison de la situation et des protocoles sanitaires renforcés en 2021

Le projet de sport santé et du sport sur ordonnance se précise. Après un recensement exhaustif des acteurs du territoire tels que les Maisons sport-santé, les médecins prescripteurs et les accueils labellisés, il convient de constater que leur développement respectif est encore embryonnaire. Des éducateurs sportifs, agents de la communauté d'agglomération, ont commencé un cycle de formations leur permettant de prendre en charge des patients et d'organiser des séances d'activité physique adaptée, tant terrestres qu'aquatiques. Parallèlement, un travail de mise en réseau avec des médecins prescripteurs **devra être réalisé. Enfin, une tarification à l'usager particulière sera appliquée à la rentrée 2022.**

Les enfants des centres de loisirs vont pouvoir se retrouver sur le Val Parisis Challenge et l'Aqua Challenge, animations ludico-sportives organisées conjointement avec les communes du territoire intercommunal. Du fait de notre engagement avec le label Terre de Jeux, les valeurs de l'olympisme y seront mises en exergue.





## Lecture publique

# 2021, reprise des actions culturelles

Le réseau de lecture publique Val Paris, composé de 9 médiathèques, déploie ses services sur 8 communes. Durant l'année 2021, la crise sanitaire, accompagnée de son lot de contraintes imposées aux usagers, a continué d'impacter le fonctionnement des structures. Les principaux indicateurs d'activité ont augmenté en comparaison à 2020 sans toutefois retrouver le niveau de 2019 et le nombre d'actions culturelles a été significativement limité à cause des jauges imposées. Cette mesure a pris fin au mois de septembre avec l'obligation pour les usagers de présenter le pass sanitaire à l'entrée des médiathèques.

Les actions culturelles ont donc repris sur le dernier trimestre avec une programmation riche et variée, marquée par des temps forts : la participation aux Semaines d'information sur la santé mentale en octobre, le tournoi de jeux vidéo Virtual Paris en novembre et la participation au Festival du Conte en Val d'Oise en décembre.

Menées en partenariat avec les villes, ce sont plus de 900 actions qui ont rencontré un franc succès auprès des publics jeunes. Le réseau des médiathèques a participé également à la septième édition de Partir en Livre, la grande fête du livre pour la jeunesse, qui s'est tenu du 30 juin au 25 juillet dans toute la France. Pour la première fois cette année, des bibliothèques de rue se sont installées au sein des quartiers.

Le projet d'élargissement des horaires d'ouverture au public, démarré en 2018 afin de mieux répondre aux attentes des usagers et de s'adapter aux évolutions des usages, s'est poursuivi en 2021. Ce projet, soutenu financièrement par l'État pendant 5 ans, s'inscrit dans le mouvement national visant à faire des bibliothèques des lieux de proximité largement ouverts. Une étude des publics avait en 2019 servi de socle à la mise en place d'axes d'évolution : extension des horaires d'ouverture pour atteindre les moyennes nationales, plus d'ouvertures le dimanche et en soirée. Depuis janvier 2021, les médiathèques ouvrent désormais jusqu'à 19h le mercredi.

# 2022, au plus près des usagers

Désormais les médiathèques à Eaubonne et Franconville ouvrent le dimanche, sauf durant la période estivale et les vacances de fin d'année : tous les dimanches à la médiathèque Maurice-Genevoix et un dimanche par mois à la médiathèque Saint-Exupéry. Il s'agit de nouveaux rendez-vous pour le public qui peut profiter des espaces et services du réseau de lecture publique de Val Parisis mis habituellement à disposition du mardi au samedi : espaces de travail ou de détente, livres, cd, dvd ou presse, accès à Internet, impressions ou photocopies, inscriptions, emprunts, conseils...

La programmation culturelle se poursuit autour de temps forts comme les Nuits de la lecture, l'Opération Bib Bosse, les Bibliothèques de rue, Partir en Livre, les Semaines d'information sur la Santé

## 344 401

Entrées en 2021  
(+20% par rapport à 2020)

## 22 745

Emprunteurs actifs  
(-2% par rapport à 2020)

## 5 188

Nouveaux inscrits  
(+23% par rapport à 2020)

## 1 027 553

Prêts (+25% par rapport à 2020)

## 83 721

Documents ayant transité par la navette entre les médiathèques  
(+55% par rapport à 2020)

mentale et le Festival du conte en Val d'Oise.

Les collections aussi continuent de s'enrichir en proposant une offre plus importante de jeux vidéo et de jeux de société qui s'adresse à tous les publics. Et pour répondre à l'intérêt croissant que le public porte sur l'offre numérique, les médiathèques renforcent les pratiques numériques, tant dans le fonctionnement interne que dans les services proposés aux usagers : formations à l'utilisation des outils et à l'e-administration, conférences, ateliers numériques, fab lab et ateliers robotiques.





## Santé et politique de la ville

# 2021, cap sur l'égalité territoriale

Dès le mois de janvier, le dispositif Clé Mobile s'est déployé dans les quartiers en politique de la Ville à la rencontre des habitants pour recruter des apprenants et des bénévoles. À travers ce dispositif incarné par un véhicule itinérant, il s'agit de faire connaître l'action de l'association Clé, en matière de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme autour de binôme apprenant/bénévole formateur. Ce dispositif permet de construire son projet professionnel en réactivant les connaissances de base pour être complètement autonome dans les démarches de la vie courante, se rapprocher de l'emploi en découvrant notamment l'outil informatique, progresser au sein du monde du travail.

Le 13 octobre dernier, la communauté d'agglomération a organisé un séminaire, à Montigny-lès-Cormeilles, portant sur les questions de prévention de la délinquance de la jeunesse. Cette rencontre a été l'occasion d'échanger sur cet enjeu avec Marwan Mohammed, sociologue, chargé de ressources au CNRS et spécialiste des jeunes urbaines. Il s'agissait d'aborder les réalités et ressorts de rixes entre jeunes et d'évoquer des pistes d'intervention s'appuyant sur des exemples concrets. Le succès et l'intérêt pour cette thématique a pu se mesurer au travers d'une forte mobilisation des acteurs et de la qualité des échanges qui se sont tenus : au total 140 participants composés d'élus des collectivités, des acteurs de la prévention, des services de police, de la jeunesse, de la politique de la ville, d'un certain nombre de bailleurs et d'associations...

La transformation du quartier Bas des Aulnaies à Sannois a été amorcée avec l'agrandissement du groupe scolaire Gambetta et les premiers travaux de réhabilitation du patrimoine immobilier social. Au regard de l'ambition du projet, l'Agence nationale du

renouvellement urbain (ANRU) a augmenté son co-financement pour soutenir le développement du quartier.

L'agglomération a financé le déploiement de nouvelles permanences de juristes de l'association CIDFF-France Victimes 95, un spécialiste du droit du travail à Montigny-lès-Cormeilles et un spécialiste dans l'aide aux victimes à Herblay-sur-Seine. Cette nouvelle offre de services vient compléter les permanences juridiques et psychologiques financées par la communauté d'agglomération au sein de la Maison de Justice et du Droit à Ermont, elles-mêmes renforcées en 2021.

Dans le cadre du Contrat local de santé mentale, 30 professionnels du territoire au contact d'usagers ont été formés aux premiers secours en santé mentale. Cette action visait à la fois à outiller les professionnels, souvent démunis face à certaines situations, tout en favorisant l'inclusion sociale, l'accès à la citoyenneté et à l'autonomie des usagers par la sensibilisation des professionnels de première ligne aux troubles de santé mentale. Parallèlement, elle contribue à la déstigmatisation des personnes concernées par les troubles psychiques.

Par ailleurs, les professionnels du champ social, sanitaire et médico-social ont été mis en réseau afin qu'ils puissent partager les situations complexes auxquelles ils étaient confrontés dans leurs pratiques professionnelles et pour lesquelles une prise en charge unique n'était pas suffisante. Cette approche croisée de professionnels différents a pour objet de proposer une prise en charge coordonnée et complémentaire au bénéfice du patient.

# 2022, ouverture d'une maison France services

La communauté d'agglomération a préparé, en partenariat avec l'association Pimms médiation, l'ouverture au 1<sup>er</sup> semestre 2022 d'une Maison France Services constituée d'une structure permanente à proximité de la gare Montigny-Beauchamp et de permanences décentralisées d'une demi-journée dans les communes en Quartier Politique Ville (QPV). Ouverte à tous, cette structure garantie une offre élargie de service au public en permettant une plus grande accessibilité des services publics à travers un socle d'accueil physique identique et un guichet polyvalent d'inclusion numérique et de lutte contre l'illectronisme sur les territoires, une plus grande simplicité des démarches administratives avec le regroupement en un même lieu, physique ou itinérant, des services de l'État, des opérateurs et des collectivités territoriales afin de lutter contre l'errance administrative et d'apporter une réponse sur place et une qualité de service renforcée avec la mise en place d'un plan de formation d'agents polyvalents et la définition d'un socle de services homogène dans l'ensemble du réseau.

## 7 308

Sollicitations Maison de la Justice et du Droit et intervenante sociale au commissariat de la circonscription d'Ermont

## 1 094

Bénéficiaires du programme d'actions communautaire : 2AH, Plateforme de mobilité citoyenne, Clé, NQT, Appel à projets ANCT

## 2

Médecins ayant bénéficié du dispositif de bourse d'études en médecine générale se sont installés sur le territoire

## 22

Permis de conduire pour 32 entrées dans le dispositif « Plateforme de mobilité citoyenne » en direction des habitants des quartiers Politique de la ville et porté par l'association Aiguillage, cofinancé en partie par Val Parisis et l'Etat. Depuis avril 2017, 149 personnes ont bénéficié de la plateforme, 57% d'entre elles ont obtenu ou sont en voie d'obtention du permis de conduire

## 30

Professionnels du territoire au contact du public ont été formés aux premiers secours en santé mentale

La communauté d'agglomération réaffirme son engagement pour l'aide aux victimes, l'accès aux droit et la justice de proximité avec la signature d'une nouvelle convention de partenariat pour le fonctionnement de la Maison de Justice et du Droit avec le ministère de la Justice et le Conseil départemental de l'accès au droit.

2022 constituera l'entrée dans la phase opérationnelle du projet de renouvellement urbain sur le secteur des Carreaux fleuris à Sannois. En tant que porteur de projet, la communauté d'agglomération mettra à disposition des maîtres d'ouvrage un outil de pilotage et de coordination garantissant le bon déroulement des opérations dans le calendrier défini.

Pour ce qui relève de la santé, la question de la désertification médicale reste au cœur des préoccupations du territoire. Ainsi, en complément du dispositif de bourse aux étudiants en médecine, la communauté d'agglomération va mettre en œuvre une démarche de dynamisation de l'attractivité du territoire et de recrutement de nouveaux médecins généralistes ou sur des spécialités en tension.





## PARTIE 3

A close-up photograph of a wooden signpost in a forest. The signpost is made of weathered wood and has the word "ARENALINE" carved into it in a bold, sans-serif font. The background is a soft-focus view of green trees and foliage, suggesting a natural setting. The signpost is part of a larger structure, with other wooden beams visible on the left side.

ARENALINE

**UNE AGGLOMÉRATION EXEMPLAIRE DANS SES  
PRATIQUES ET ACTIONS**



## Administration générale

# 2021, recherche de performances

Selon le Code du patrimoine, chaque collectivité doit assurer la conservation et la mise en valeur de ses archives. Des archives classées selon les normes en vigueur peuvent par ailleurs améliorer considérablement le fonctionnement d'une collectivité et être une véritable source d'informations administratives. Les volumes d'archives conservées étant de plus en plus importants au fil des années, la communauté d'agglomération travaille en collaboration avec le Centre de gestion à une centralisation et à un lieu dédié à la conservation des archives communautaires. Le bâtiment amené à accueillir le local à archives a nécessité une visite du service des archives départementales pour envisager les conditions et modalités de mise aux normes pour la bonne conservation de ses archives. Seront ainsi assurés à terme la pérennité et la sécurité des documents essentiels, un accès pertinent et rapide à l'information, une économie d'espace. Le bâtiment retenu pour l'accueil du local à archives a obtenu l'aval du service des archives départementales, permettant ainsi d'envisager les conditions et modalités de mise aux normes pour la bonne conservation des documents.

Face à la recherche d'une action publique plus performante et plus efficiente, et l'exigence de réduire les dépenses publiques,

la volonté de développer la mutualisation des achats publics en associant davantage les communes membres intéressées pour réaliser un achat groupé. Le principal objectif est de mettre en commun les ressources, les moyens relatifs au lancement et à l'analyse des marchés afin de réduire les coûts engendrés par la procédure de mise en concurrence : rassembler pour mieux dépenser. Il s'agit de réaliser des économies tout en rationalisant les achats communs.

La communauté d'agglomération a également travaillé au renouvellement des marchés liés au nettoyage des locaux et aux contrats d'assurance. Pour illustration, il a été procédé au renouvellement des contrats d'assurances avec une prise d'effet des nouveaux contrats à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. La communauté d'agglomération a souhaité confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'audit et la renégociation de son programme d'assurances à un cabinet spécialisé dans le respect de la réglementation en vigueur. Il concernera les dommages aux biens, la responsabilité civile, la flotte automobile, la protection juridique et les risques statutaires des agents.

# 2022, une gestion optimisée

Le projet de territoire constitue le programme de cette nouvelle mandature et est la nouvelle feuille de route de l'action intercommunale pour l'administration. À cet égard, une révision des statuts va être opérée durant le premier semestre 2022.

Depuis la dissolution du Syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Corneilles-en-Parisis (SIARC), la communauté d'agglomération exerce la compétence assainissement en lieu et place des quatre communes concernées et anciennement membres de ce syndicat. Il est prévu de récupérer les archives du SIARC pour les numériser. Il s'agira à terme d'avoir des archives électroniques permettant la bonne conservation de ces documents et leur accessibilité.

Afin d'assurer un accès au public de l'ensemble des actes administratifs communicables et faisant suite à la récente réforme sur la publicité et la conservation de ces actes (Ordonnance du 7 octobre 2021), la publicité des actes administratifs via le site internet devient le principe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**198**

Délibérations du conseil et du bureau communautaire

**356**

Décisions et arrêtés du Président

**8 205**

Documents dématérialisés via le parapheur électronique

**4 381**

Courriers papier entrants et en réponse, le plus souvent à destination des usagers

**44**

Sinistres dommages aux biens (vandalisme, accident et dégâts des eaux), sinistres déclarés pour la Responsabilité Civile et sinistres sur la flotte automobile





## Juridique, commande publique et mutualisation

# 2021, l'élaboration du schéma de mutualisation

L'activité relative aux affaires juridiques est revenue à son niveau d'avant crise sanitaire. La réglementation relative aux mesures de lutte contre l'épidémie, en constante évolution tout au long de l'année, a nécessité un suivi régulier et attentif pour adapter au mieux la mise en œuvre desdites mesures à l'échelle de la collectivité, et assurer ainsi la sécurité et la santé des usagers et des agents de la communauté d'agglomération.

Dans le domaine de la commande publique, l'année a été marquée par la réforme des cahiers de clauses administratives générales, qui a impliqué un travail d'analyse et de mise à jour des procédures de passation des marchés de la collectivité, et par la pénurie des matières premières. Cette dernière a ainsi fortement impacté les prix proposés par les entreprises candidates et conduit à relancer certaines consultations.

La plupart des marchés publics liés au projet de construction du centre aquatique olympique intercommunal ont été lancés en 2021, notamment le marché de travaux. Le volume des marchés passés cette année s'en est trouvé impacté avec près de 42 procédures représentant 92 lots.

L'année 2021 a été marquée par la mise en route de l'élaboration du schéma de mutualisation, qui visera à inscrire les futurs projets identifiés avec les communes dans une vision prospective et stratégique à l'échelle du mandat. Deux nouveaux services, concernant la vidéo verbalisation ainsi qu'un pôle agricole et alimentaire territorial, ont également été mis à disposition des communes depuis la fin de l'année, avec une mise en œuvre opérationnelle en 2022. Enfin, cinq mutualisations déjà existantes ont été renouvelées en cours d'année.

# 2022, une commande publique plus durable

2022 doit permettre le développement d'une commande publique plus durable. La réglementation de ces dernières années, et notamment la loi Climat et résilience du 22 août 2021, impose aux collectivités de nouveaux objectifs environnementaux dans leurs achats et prévoit pour se faire de nombreux outils. Il reste à s'en saisir et les adapter afin d'utiliser la commande publique comme un levier en faveur de la politique environnementale de la communauté d'agglomération.

Le renforcement des relations avec les communes doit se poursuivre dans tous ses domaines d'activités. Ainsi au niveau des affaires juridiques, il est envisagé de constituer un réseau avec l'ensemble des directions juridiques des villes afin de permettre d'échanger sur des problématiques communes et leurs retours d'expérience. Expérimenté en 2021 avec une matinée d'échanges autour du thème de la réforme des cahiers des clauses administratives générales, ce mode de collaboration doit aussi être poursuivi dans le domaine de la commande publique. Cela se concrétisera également par la passation de nouveaux marchés dans le cadre du groupement de commandes.

9

Projets mutualisés actifs

343

Notes et veilles juridiques

15

Contentieux actifs

22

Référés préventifs actifs

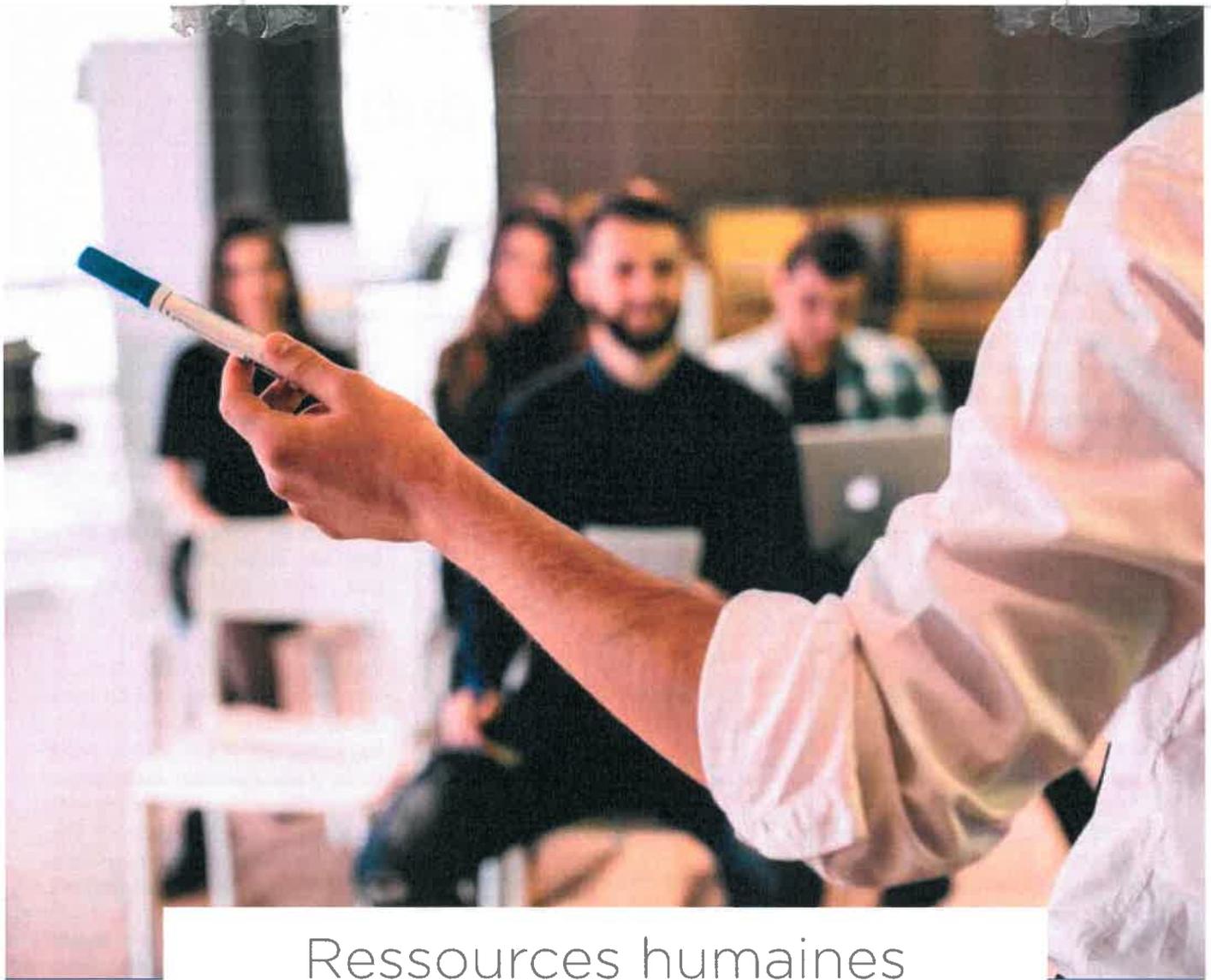
42

Marchés publics lancés en 2021, correspondant à 92 lots, volume plus important que les années précédentes et ce, notamment, du fait de la passation des marchés publics liés à la construction du centre aquatique intercommunal olympique

L'année 2022 verra également la finalisation ainsi que la mise en œuvre du schéma de mutualisation qui déclinera plusieurs projets en cohérence avec les objectifs du projet de territoire. À ce titre, des thèmes tels que la gestion des archives, la restauration collective ou l'application du Règlement local de publicité intercommunal constituent des axes de réflexion en vue d'une éventuelle mutualisation des moyens. Leur approfondissement ainsi que leur déploiement seront conduits en collaboration étroite avec les communes intéressées et échelonnés dans le temps, jusqu'en 2026. Tout au long du cycle de vie du schéma de mutualisation, les actions qui seront lancées feront l'objet d'une évaluation systématique car, si celle-ci constitue un impératif indiscutable, elle n'en demeure pas moins une opportunité pour améliorer la qualité et l'efficacité de la mutualisation.

En parallèle de ces nouveaux projets, les dispositifs déjà existants seront développés de manière à améliorer le service rendu par la communauté d'agglomération à ses communes membres. En effet, forts d'un bilan positif au cours des années précédentes, ceux-ci disposeront de moyens supplémentaires pour impulser de nouvelles actions au bénéfice des communes et des usagers.





## Ressources humaines

# 2021, la mise en œuvre des lignes directrices de gestion

La mise en œuvre des lignes directrices de gestion définies pour les 6 prochaines années et du plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle prévu pour 3 ans ont été les deux axes majeurs de la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines de la communauté d'agglomération en 2021. L'élaboration du règlement relatif au temps de travail et d'une charte locale de télétravail ont également contribué à la définition de règles communes pour tous les agents.

Une démarche d'élargissement des horaires d'ouverture du réseau des médiathèques et d'uniformisation des horaires des agents de la police municipale mutualisée a été menée en concertation avec les agents.

La démarche de co-construction ayant pour objectif de déterminer des groupes de fonctions, avec pour chacun un plancher et un plafond de la prime, a permis la refonte et l'harmonisation du régime indemnitaire versé aux agents. Un règlement relatif aux éléments de rémunération a ainsi

été rédigé permettant de recenser et clarifier l'ensemble des dispositions statutaires et internes liées à la rémunération et de préciser les critères d'attribution du complément indemnitaire annuel (CIA) et d'augmentation de salaire.

L'élaboration du plan de formation, dont la mise en œuvre est prévue sur 3 ans, décline désormais la politique de formation en lien avec les axes stratégiques du projet de territoire et les lignes directrices de gestion. Un cycle de formation dédié à l'ensemble des encadrants a été engagé en fin d'année afin de développer une action managériale commune.

Ces projets ont été accompagnés par le dispositif de signalement des actes de violences, de harcèlement et d'agissements sexistes, le rapport social unique, le rapport annuel relatif à l'égalité professionnelle. Le tableau des emplois et des effectifs a permis de gagner en lisibilité et de faciliter la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEEC).

# 2022, l'élaboration d'un document unique

La mise en œuvre des lignes directrices de gestion va se poursuivre en cours de l'année 2022, avec notamment le déploiement d'une politique de prévention des risques, formalisée par l'élaboration du document unique et se concrétiser par sa mise en œuvre et le suivi des actions de prévention. Ce projet s'inscrit dans la démarche globale d'amélioration des conditions de travail des agents s'appuyant sur la participation de chacun.

À ce titre, et dans le cadre du partage de la fonction ressources humaines avec les managers, la mise en place de rencontres trimestrielles va permettre d'aborder différents sujets liés à la stratégie ressources humaines. Dans la même logique, les rencontres avec les directions des ressources humaines des communes membres vont se poursuivre.

De manière générale, la communauté d'agglomération va déployer des actions de communication interne à destination des agents grâce à la mise en place d'un intranet. Ce projet qui **verra le jour fin mai nécessite un travail préparatoire** important d'exploitation des données, de recensement des outils mis à disposition, de détermination des rubriques et de l'architecture du site

mais également de suivi de projet avec la diffusion des actualités et la mise à jour des outils.

Une nouvelle procédure d'accueil des nouveaux agents sera mise en place au cours du second semestre 2022, elle aura pour objectif de faciliter leur intégration et s'accompagnera de l'élaboration d'un livret d'accueil.

La mise en œuvre du plan de formation s'articulera principalement autour de la poursuite du cycle de management et du déploiement de nouvelles actions autour des axes de prévention des risques et d'amélioration de la qualité de vie au travail, de sensibilisation à l'égalité et à la lutte contre les discriminations, de professionnalisation des agents en matière de tranquillité et de sécurité publique, enfin de gestion de la relation aux usagers. Un règlement de formation viendra en fixer les modalités de mise en œuvre.

La fin d'année 2022 sera marquée par l'organisation des élections professionnelles, de la mise en place du vote électronique accompagnée d'une communication auprès des agents et un protocole d'accord entre les représentants du personnel et les représentants de la collectivité sera établie.

**363**

Agents en 2021

**176**

Femmes parmi les agents en 2021

**243**

Titulaires parmi les agents en 2021

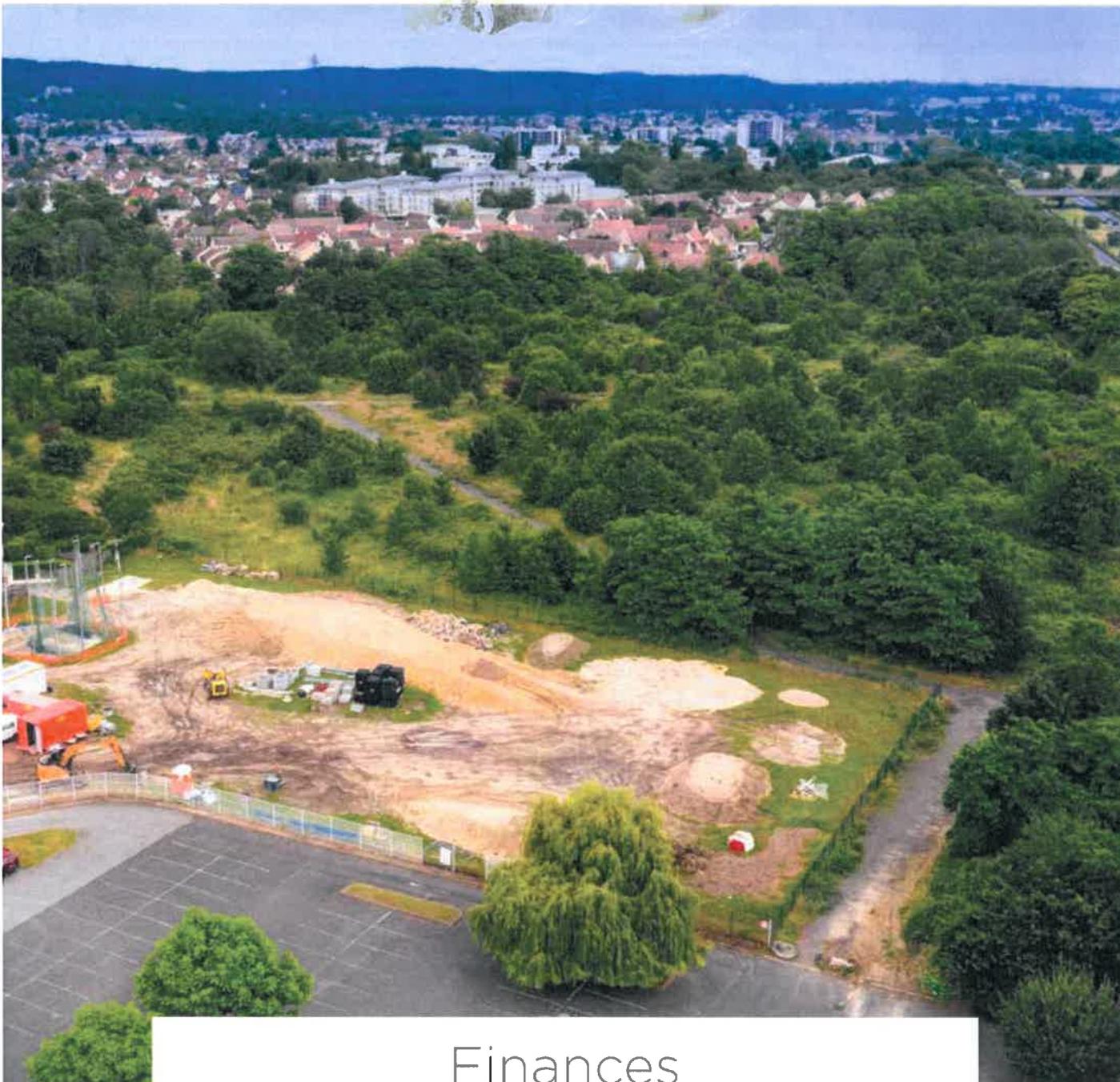
**560**

Jours de formation suivis par les agents en 2021

**43**

Recrutements en 2021 pour 39 départs





## Finances

# 2021, une gestion rigoureuse des ressources

Depuis 2013, la communauté d'agglomération constate chaque année une baisse des dotations de l'État, et en particulier de la Dotation globale de fonctionnement (DGF). Entre 2013 et 2021, celle-ci s'élève désormais à 6,4 millions d'euros. Avec le maintien de la DGF à son niveau de 2013, l'agglomération aurait perçu 30,2 millions d'euros supplémentaires ces 8 dernières années.

Malgré ce contexte défavorable, amplifié par la crise sanitaire, la gestion rigoureuse des ressources de la communauté d'agglomération permet de conserver une situation financière saine, sans augmentation de la fiscalité.

En effet, l'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est de 36,9 millions d'euros, soit 131 euros par habitant, alors que dans le même temps, la dette moyenne par habitant sur les collectivités de même strate est de 473 € par habitant.

Par ailleurs, la capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser la totalité des emprunts contractés si l'intégralité de l'autofinancement était consacrée à ce remboursement, est de l'ordre de 4,4 années fin 2021, alors que le plafond national de référence pour les établissements publics de coopération intercommunale est de 12 années.

# 2022, une nouvelle année sans augmentation de la fiscalité

Le budget 2022 a été préparé sans augmentation des taux de fiscalité existants. La communauté d'agglomération maintient un soutien financier important auprès des communes membres à travers le versement d'une Dotation de solidarité Communautaire (DSC) qui sera identique au montant attribué en 2021, soit 4,67 millions d'euros.

Le programme d'investissement 2022 reste ambitieux et comprend notamment la construction du centre aquatique olympique intercommunal, les travaux visant à l'amélioration des performances énergétiques de l'éclairage public, les travaux de voirie sur la chaussée Jules-César et les parcs d'activité économique, la mise en place d'une nouvelle phase de déploiement de la vidéoprotection, les travaux de mise en accessibilité de la piscine Pierre-Williot à Sannois, les travaux

en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), l'aménagement du bois Barrachin à Beauchamp, la mise aux normes des parkings à Sannois et le financement de l'aménagement des pistes cyclables pour les communes.

Tous ces éléments s'inscrivent dans le cadre d'une programmation financière rigoureuse et raisonnable, qui permettra 150 millions d'euros d'investissement sur l'ensemble du mandat 2020-2026.

1

Budget principal

5

Budgets annexes

8 244

Mandats  
de dépenses en 2021

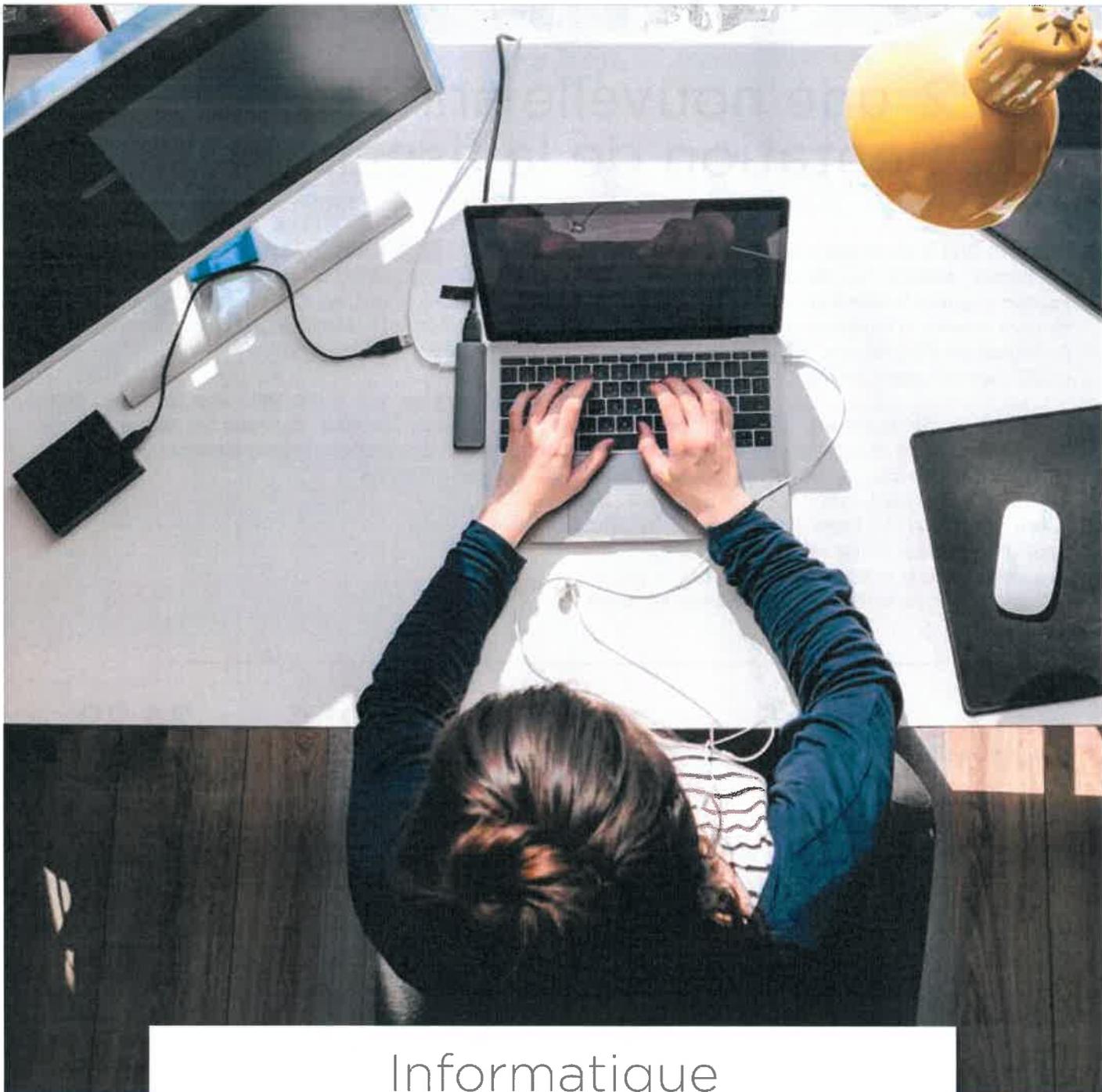
2 056

Titres de recettes en  
2021

24,29

En jours, le délai  
global de paiement





## Informatique

# 2021, accompagner le travail à distance

La crise sanitaire avait instauré en 2020 une situation inédite en développant les usages numériques à distance. Le télétravail avait permis de maintenir dans l'urgence l'activité lors des périodes de confinement, mais, certains points ont dû être améliorés en 2021, notamment en termes de confort des agents et de sécurité informatique.

La communauté d'agglomération est ainsi engagée dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail et de l'ergonomie des agents en télétravail en leur proposant un équipement toujours plus adapté, y compris

en termes de téléphonie, facilitant ainsi la mobilité. Un tiers des agents de l'agglomération a désormais accès à une plateforme collaborative performante et sécurisée facilitant la visioconférence, le travail d'équipe, le télétravail et la messagerie instantanée. Des outils de visioconférence ont été mis en place, adaptés selon différentes configurations : instances communautaires avec votes, réunions, webinaires ou simples conversations entre collègues. Ces plateformes logicielles sécurisées sont désormais aussi bien utilisées régulièrement par les agents que par les élus.

# 2022, parer les cyberattaques

La communauté d'agglomération va poursuivre le nomadisme numérique des agents, leur permettant d'accéder au système informatique de la collectivité depuis des lieux distants afin d'apporter plus de souplesse dans les méthodes de travail. Un logiciel va être déployé pour la téléphonie en itinérance afin de faciliter le télétravail.

La sécurité informatique de la communauté d'agglomération va être renforcée : les règles de création de mots de passe vont être complètement repensées, un antivirus plus performant avec de nombreuses nouvelles fonctionnalités sera déployé, la sécurité des connexions à distance sera améliorée avec un cryptage plus élevé et une authentification plus forte.

**455**

Postes de travail dont la maintenance est assurée en régie

**40**

Serveurs

**35**

Sites équipés en informatique

**1996**

Tickets de demandes d'intervention et incidents signalés par les services en 2021

**275**

Lignes fixes et mobiles





## Patrimoine immobilier

# 2021, le début des travaux du centre aquatique olympique

Avec la réalisation et la publication du marché de travaux, deux relances avec reprises du dossier de consultation des entreprises (DCE) furent nécessaires afin de minimiser les effets de la hausse du coût des matériaux liés à la crise sanitaire. Ainsi, la note a pu être réduite de 3 millions d'euros entre la première ouverture de plis et l'attribution des 20 lots qui composent ce marché. Néanmoins, ce travail a eu un impact direct sur le démarrage des travaux, la repoussant de 4 mois. Les premières réunions de préparation ont eu lieu au mois d'octobre. Bien que cet équipement réponde à une démarche environnementale importante avec un passeport final « Très Performant » de la certification NF HQE™, un recours a été déposé contre la révision du plan local d'urbanisme (PLU) qui a permis la validation du permis de construire. Le chantier va se poursuivre avec les travaux de fondations et de gros œuvre lors de l'année 2022 et s'enchaîneront avec ceux de tous corps d'états jusqu'à la fin de l'année 2023.

La première phase de la rénovation thermique par l'extérieur a été réalisée sur le bâtiment 10 du parc d'activité économique des Alouettes à Eaubonne, financé à 85% par la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans le cadre de France Relance.

Les travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la médiathèque intercommunale André-Cancelier à Sannois se sont achevés fin août 2021. Le programme de rénovation intérieure du bâtiment est l'aboutissement d'une réflexion engagée depuis de nombreuses années, avant même son transfert de la commune à la communauté d'agglomération en 2017. L'équipement répond désormais à une mise aux normes structurelle dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée de la communauté d'agglomération.

# 2022, année charnière en faveur de l'exemplarité

Dans le cadre de la transition énergétique avec l'Éco Énergie Tertiaire et l'application du décret tertiaire, un audit de l'ensemble des sites de plus de 1 000 m<sup>2</sup> sera réalisé dans l'objectif de réaliser des économies de consommations énergétiques : moins 40% d'ici 2030, moins 50% d'ici 2040 et moins 60% d'ici 2050.

Des actions concrètes seront réalisées avec un programme de travaux pluriannuel ainsi que la mise en place d'un guide des bonnes pratiques pour les usagers des sites.

Les projets déployés porteront sur : la performance énergétique des bâtiments, l'installation de matériel performants, les modalités d'exploitation des équipements et l'adaptation des locaux à un usage économe en énergie.

## 89

Bâtiments gérés par la communauté d'agglomération

## 636

Interventions curatives et préventives en 2021 en raison d'obsolescences, de mises aux normes ou d'amélioration de la performance énergétique

## 2

Certificats d'économie d'énergie. Des demandes de valorisation ont d'ores et déjà été déposées.

## 4

Demandes de permis de construire, permis de démolir et déclaration préalable.

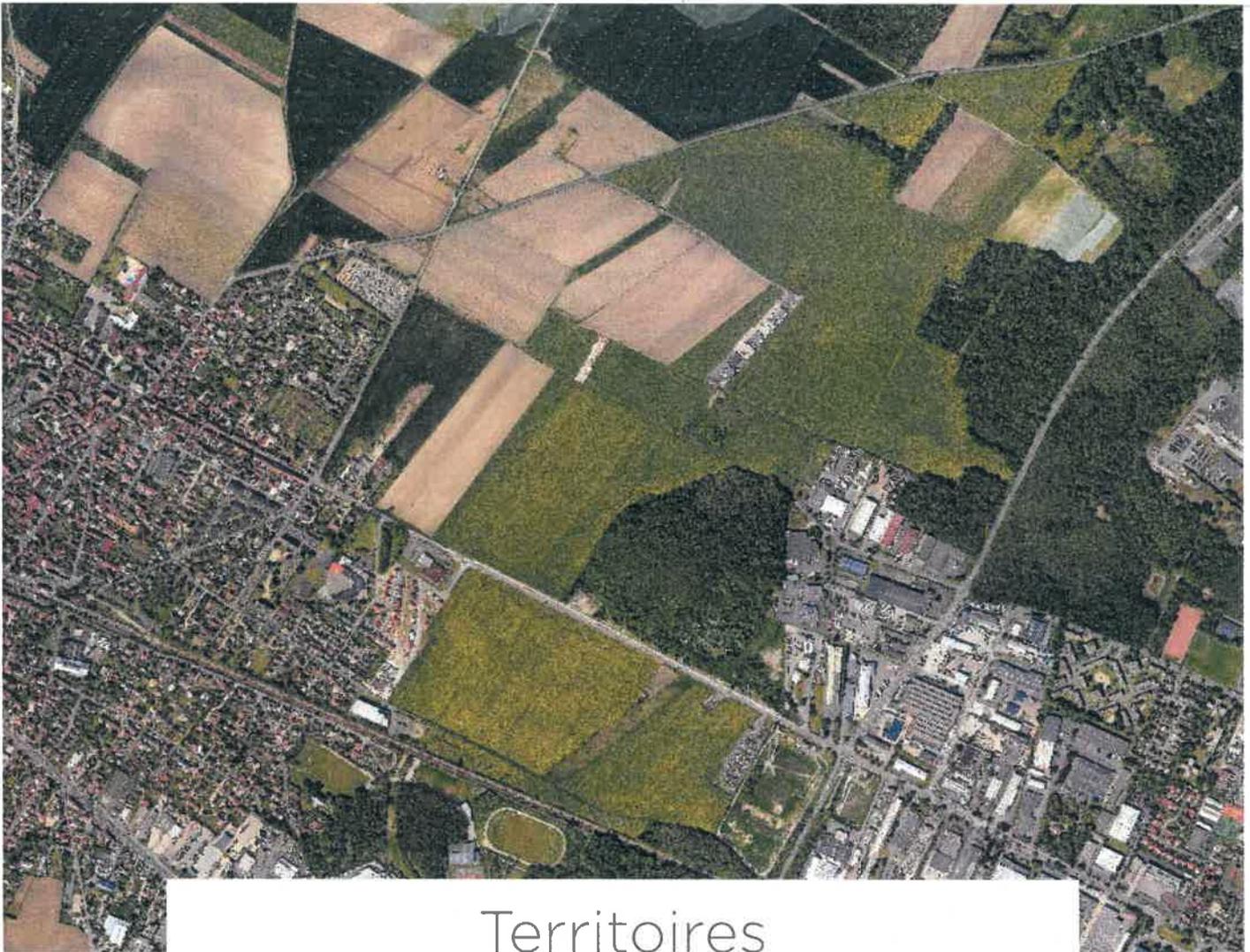
## 30

En pourcentage, la baisse sur les consommations d'énergie grâce à la rénovation thermique des ateliers locatifs

Dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée, la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite de la piscine Pierre-Williot à Sannois permettra le réaménagement des espaces d'accueil, des vestiaires, des douches, des sanitaires et des accès au bassin. Le chantier devrait démarrer lors du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 pour une durée d'un an.

La deuxième phase des travaux de rénovation thermique par l'extérieur sur le parc d'activité économique des Alouettes à Eaubonne est programmée sur le bâtiment n°12. Ces travaux permettront d'améliorer le confort thermique des entreprises locataires de la communauté d'agglomération et de participer à la baisse de leurs coûts de fonctionnement, de l'ordre de 30 % sur les consommations d'énergie.





## Territoires

# 2021, faciliter la prise de décision politique

Un nouveau contrat de mutualisation a été signé avec les 15 communes pour une durée de 4 ans proposant une extension des missions sur le développement de nouvelles applications et la mise en place d'un fonds de plan de corps de rue simplifié (PCRS).

Le portail des données géographiques a continué à s'enrichir en données géographiques à travers les 12 applications. Les thématiques comme la gestion du patrimoine arboré, des hydrants, des jeux pour enfants ou les plans de circulation et de stationnement figurent dans ces applications. En parallèle, le portail des données géographiques s'est doté d'outils de suivi de son utilisation et la généralisation d'outils de requêtes et d'édition de fiches personnalisées dans les applications. Enfin du côté des applications cartographiques ouvertes au public, deux nouvelles ont été ajoutées aux existantes : le règlement local de publicité intercommunal et la création d'entreprises en quartier politique de la ville.

Pour pallier aux difficultés liées à la crise sanitaire, les formations pour les agents se déroulent désormais sous

forme de webinaires. Durant les 3 derniers mois de l'année 2021, 49 agents ont participé à de courtes formations sur l'utilisation du portail des données géographiques.

La mise à jour des informations se réalise de manière continue sur les compétences de l'agglomération mais aussi à travers des partenariats d'échanges de données ou via les Open Data. La récolte de données sur le terrain a continué en 2021 avec plus de 1 200 objets créés ou actualisés à partir des outils mobiles.

Plus de 200 indicateurs alimentant 20 tableaux de bord mesurent la performance de l'action de l'agglomération et de communiquer efficacement auprès des élus communautaires.

L'observatoire territorial permet lui aussi de faciliter la prise de décision politique réalisée à partir de données fiables et d'informations précises. Suite à une étude des besoins, un plan d'action a été lancé sur le dernier trimestre 2021, il se déclinera sous la forme de statistiques et des cartographies interactives.

# 2022, affiner la connaissance du territoire

Dans le cadre de la première phase du projet de constitution d'un plan corps de rue simplifié (PCRS), une prise de vue aérienne de très haute définition sera réalisée au 2<sup>ème</sup> semestre 2022. Cette nouvelle donnée constituera le socle de départ de futurs fonds de plans mutualisés avec les gestionnaires de réseaux. Un comité sera créé afin de constituer une base de travail commune aboutissant à la signature d'une convention de partenariat dans le courant de l'année 2022 entre la communauté d'agglomération Val Parisis et les gestionnaires de réseaux.

Selon le nouveau contrat de mutualisation du système d'information géographique avec les villes, des projets d'applications verront le jour en 2022 sur les thématiques de l'évolution des effectifs scolaires et de la gestion de l'espace public.

L'observatoire territorial va étendre son champ d'action en mettant à disposition de nouveaux tableaux de

bord sur la connaissance du territoire intercommunal : les thématiques du foncier, de l'immobilier, de la mobilité et de l'environnement feront partie du plan d'action de cette nouvelle année.

Au-delà de la récupération d'éléments auprès de nos partenaires et des open data institutionnels, le travail de mise à jour des données géographiques et des fonds de plans se fera désormais sur le terrain au moyen d'outils mobiles. Une expérimentation sera réalisée à partir de l'été 2022 afin de produire des vues à 360° des rues du territoire qui faciliteront l'exploitation et la mises à jour des données géographiques.

Enfin, dans le cadre du renouvellement du marché de l'architecture informatique du système d'information géographique, une veille active sera menée afin de définir les orientations de la communauté d'agglomération en termes d'outils et de services pour la période 2022-2026.

**560**

Données géographiques disponibles

**27**

Applications cartographiques disponibles

**363**

Utilisateurs uniques du portail en (+37% par rapport à 2020)

**11 368**

Connexions uniques au portail SIG (+51% par rapport à 2020)

**87**

Nombre de livraisons de données aux prestataires ou aux communes (+ 102% par rapport à 2020)





## Communication

# 2021, promouvoir l'attractivité du territoire

Informers sur les politiques publiques, faciliter l'accès de tous aux services, permettre aux usagers de suivre l'actualité du territoire et de connaître les prestations auxquelles ils pourraient prétendre, faire participer les citoyens, contribuer à l'attractivité et à la promotion du territoire, la volonté est de répondre aux besoins de communication courants en poursuivant la mise en place d'outils innovants et performants.

Autant d'intentions qui sont déclinées à travers le site internet valparisis.fr, les réseaux sociaux, le magazine, des parutions thématiques, les campagnes d'affichage et des opérations de communication événementielles déclinées lors de salons ou d'événements publics ou professionnels.

Différentes campagnes de communication ont pu être engagées en 2021. L'agglomération pilote et conçoit en effet chaque année des stratégies de communication thématiques sur les domaines de compétences communautaires. Parmi les grands thèmes et actions concrètes déclinées en 2021 ont figuré la valorisation du projet de territoire et la mise en place de la communication travaux autour du centre aquatique olympique, la mise en avant de l'accessibilité des services et des équipements de lecture publique et l'information grand public sur les enjeux de santé mentale.

# 2022, moderniser les outils et supports de communication

La poursuite de la modernisation des outils de communication permet de participer à la notoriété à la communauté d'agglomération, de véhiculer une image dynamique auprès des habitants et des entreprises, de mettre en avant les caractéristiques territoriales « Entre Seine et forêt ».

L'offre numérique d'information de la communauté d'agglomération sera renouvelée, cette démarche passera avant la fin du deuxième trimestre 2022 par la refonte du site valparisis.fr. Le nouveau portail sera dédié à l'actualité et aux services afin de rendre l'offre plus lisible et les politiques publiques plus fonctionnelles, tout en répondant aux nouvelles pratiques et attentes des usagers. Il facilitera la mise en place de dispositifs numériques, favorisant la participation citoyenne par le recueil des avis, la possibilité de proposer des actions, la concertation sur des projets. L'architecture du site permettra de rendre un service plus efficace et plus personnalisé.

**547 894**

Visiteurs sur le site Valparisis.fr en 2021

**2 940**

Vues de l'animation 3D du futur centre aquatique olympique sur Youtube en 6 mois

**118 000**

Exemplaires du magazine sur le projet de Territoire distribué en boîtes aux lettres

**616**

Posts sur les réseaux sociaux en 2021 (Facebook et Instagram uniquement)

**165**

Supports de communication imprimés et numériques en 2021 (Affiches, brochures, flyers, vignettes pour les réseaux sociaux)

Plus accessible, avec des contenus variés et compréhensibles de tous, dans un format adapté à tous les écrans Valparisis.fr deviendra en 2022 le pivot du dispositif numérique de la communauté d'agglomération.

L'obligation d'ouvrir les données publiques est entrée en vigueur avec la loi pour une République numérique en 2016. Cela signifie que les collectivités telles que les intercommunalités doivent rendre accessibles, de façon libre et gratuite, les données produites ou reçues dans le cadre de leur mission de service public et rendre possible leur réutilisation. L'un des enjeux de la communauté d'agglomération durant l'année 2022 sera de préparer une mise en ligne plus accessible de son catalogue de données ouvertes.



| PROJET DE TERRITOIRE                                     |   | PCAET     |          |   |  |                |
|--|---|-----------|----------|---|--|----------------|
| Axe PT   | Orientations PT   | Axe PCAET | N° fiche | Titre action  | Indicateurs de suivi et d'évaluation   | 2021           |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientations 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs | 1         | 1.1      | Initier et soutenir le développement des déplacements à vélo  | Nombre de km cyclables créés à l'initiative ou avec le soutien de Val Parisis                  | 0,22           |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientations 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs | 1         | 1.1      | Initier et soutenir le développement des déplacements à vélo  | Nombre d'utilisateurs des pistes cyclables (comptages à des heures et lieux stratégiques)      | Non disponible |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientations 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs | 1         | 1.1      | Initier et soutenir le développement des déplacements à vélo  | Taux d'occupation des Parkings Vélos   | 9%             |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientations 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs | 1         | 1.1      | Initier et soutenir le développement des déplacements à vélo  | Nombre de places de stationnement disponibles dans les Parkings Vélos                          | 342            |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientations 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs | 1         | 1.2      | Développer une mobilité souple et alternative au profit des entreprises, notamment au sein des ZAE    | Pourcentage de déplacements domicile-travail utilisant les modes doux ou collectifs            | 46             |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientations 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs | 1         | 1.2      | Développer une mobilité souple et alternative au profit des entreprises, notamment au sein des ZAE    | Nombre de PDA / RDE accompagnés  | Non disponible |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientations 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs | 1         | 1.2      | Développer une mobilité souple et alternative au profit des entreprises, notamment au sein des ZAE    | Taux de remplissage par véhicule (de 1,9 personne)   | Non disponible |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientations 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs | 1         | 1.3      | Développer l'offre de distribution pour les motorisations alternatives                                | Nombre de sessions d'utilisation des bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides | 32 000         |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientations 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs | 1         | 1.4      | Concevoir et soutenir un réseau de transport collectif ambitieux sur les questions climat-air-énergie | Nombre de voyageurs empruntant les lignes de bus communautaires                                | 2 589 233      |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientations 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs | 1         | 1.4      | Concevoir et soutenir un réseau de transport collectif ambitieux sur les questions climat-air-énergie | Nombre de kilomètres commerciaux (KCC) du réseau de bus  | 4 856 326      |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientations 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs | 1         | 1.5      | Renforcer l'attrait des gares et des nœuds de transport grâce des travaux de modernisation            | % de gares labellisées «pôles gares»   | 42             |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientations 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables         | 2         | 2.1      | Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération                            | Consommation énergétique finale du territoire  | 3 984 GWh      |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientations 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables         | 2         | 2.1      | Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération                            | Part de la consommation énergétique finale issue des EnR-R                                     | Non disponible |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientations 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables         | 2         | 2.1      | Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération                            | Production énergétique des réseaux de chaleur de l'agglomération                               | 48,169 GWh     |

| PROJET DE TERRITOIRE                                     |  | PCAET     |          |   | PROJET   |                   |
|--|--|-----------|----------|---|--|-------------------|
| Axe PT   | Orientations PT  | Axe PCAET | N° fiche | Titre action  | Indicateurs de suivi et d'évaluation   | 2021              |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables                             | 4         | 4.2      | Mettre en place un «plan lumière» pour optimiser la consommation et promouvoir la biodiversité  | % de points lumineux en LED  | 25                |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables                             | 4         | 4.2      | Mettre en place un «plan lumière» pour optimiser la consommation et promouvoir la biodiversité  | Consommation d'énergie liée à l'éclairage public de l'agglomération          | 14 135 716,83 kWh |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables                             | 4         | 4.5      | Lancement d'une étude relative à la mise en place de zones à faible émission mobilité (ZFE-m) dans le cadre du «plan Air»                 | Emissions de gaz à effet de serre du territoire                              | 714 kteq.CO2/an   |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables                             | 4         | 4.5      | Lancement d'une étude relative à la mise en place de zones à faible émission mobilité (ZFE-m) dans le cadre du «plan Air»                 | Nombre de jours avec une qualité de l'air dégradée                           | Non disponible    |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques | 3         | 3.2      | Réaliser un pôle de proximité accompagnant les projets d'alimentation et d'agriculture durable/urbaine sur le territoire                  | % de surfaces agricoles cultivées dans le territoire intercommunal           | 13,62             |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques | 3         | 3.2      | Réaliser un pôle de proximité accompagnant les projets d'alimentation et d'agriculture durable/urbaine sur le territoire                  | Volumes produits par les projets d'agriculture durable                       | Non disponible    |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques | 3         | 3.2      | Réaliser un pôle de proximité accompagnant les projets d'alimentation et d'agriculture durable/urbaine sur le territoire                  | Nombre de demi-pensionnaires concernés par les projets d'agriculture durable | Non disponible    |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques | 3         | 3.4      | Promouvoir le tourisme durable  | Linéaire d'itinéraires de randonnée balisés / valorisés                      | Non disponible    |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques | 3         | 3.4      | Promouvoir le tourisme durable  | Nombre de touristes sur le territoire (nuitées)                              | 130 244           |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques | 4         | 4.1      | Définir les bases d'un territoire engagé et durable au travers du SCOT  | Adoption du SCOT   | Non disponible    |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques | 4         | 4.3      | Adopter un positionnement de «territoire pilote» en matière projets de désimperméabilisation des sols et de création d'îlots de fraîcheur | Superficie de bois et forêts aménagés et accessibles au public               | 305 hectares      |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques | 4         | 4.3      | Adopter un positionnement de «territoire pilote» en matière projets de désimperméabilisation des sols et de création d'îlots de fraîcheur | Superficie des îlots de fraîcheur et de chaleur                              | Non disponible    |

| PROJET DE TERRITOIRE                                     |  | PCAET     |          |   |  |                  |
|--|--|-----------|----------|---|--|------------------|
| Axe PT   | Orientations PT  | Axe PCAET | N° fiche | Titre action  | Indicateurs de suivi et d'évaluation   | 2021             |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques | 4         | 4.4      | Prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique sur le territoire  | Pourcentage de terres artificialisées sur le territoire intercommunal                | 13 hectares      |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques | 4         | 4.4      | Prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique sur le territoire  | Nombre d'espèces recensées sur le territoire   | Non disponible   |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques | 4         | 4.4      | Prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique sur le territoire  | Linéaire de cours d'eau ayant fait l'objet d'une mise en valeur écologique           | 5 570 m          |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques | 4         | 4.4      | Prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique sur le territoire  | Réalisation du schéma directeur d'assainissement (sur une échelle de 0 à 10)         | 4                |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques | 4         | 4.4      | Prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique sur le territoire  | Superficie des trames vertes et bleues   | Non disponible   |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientation 4 : Diminuer la production de déchets et réduire leur impact                     | 3         | 3.1      | Organiser une gestion harmonisée des déchets, tester de nouveaux modes de fonctionnement et favoriser le emploi des ressources en réponse aux enjeux climat | Poids des déchets ménagers ultimes, recyclés et verts recyclés du territoire         | Non disponible   |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientation 4 : Diminuer la production de déchets et réduire leur impact                     | 3         | 3.1      | Organiser une gestion harmonisée des déchets, tester de nouveaux modes de fonctionnement et favoriser le emploi des ressources en réponse aux enjeux climat | Pourcentage de déchets faisant l'objet d'une production d'énergie et/ou de recyclage | Non disponible   |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientation 4 : Diminuer la production de déchets et réduire leur impact                     | 3         | 3.1      | Organiser une gestion harmonisée des déchets, tester de nouveaux modes de fonctionnement et favoriser le emploi des ressources en réponse aux enjeux climat | Tonnage de dépôts sauvages ramassés  | 90M <sup>3</sup> |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientation 4 : Diminuer la production de déchets et réduire leur impact                     | 3         | 3.1      | Organiser une gestion harmonisée des déchets, tester de nouveaux modes de fonctionnement et favoriser le emploi des ressources en réponse aux enjeux climat | Volume de déchets traités par le site pilote de la REOM                              | Non disponible   |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire        |           |          |   | Nombre de créations d'entreprises  | 3 770            |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire        |           |          |   | Nombre de radiations et reclassements judiciaires                                    | 166              |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire        |           |          |   | Indicateur de concentration d'emplois (pour 100 actifs)                              | 50,5             |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire        |           |          |   | Nombre d'établissements actifs employeurs (au moins 1 salarié)                       | 5 464            |

| PROJET DE TERRITOIRE                                     |   | PCAET     |          |   |   |                              |
|--|---|-----------|----------|---|---|------------------------------|
| Axe PT   | Orientations PT   | Axe PCAET | N° fiche | Titre action  | Indicateurs de suivi et d'évaluation  | 2021                         |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire |           |          |   | Nombre de personnes inscrites dans les espaces emploi   | 245                          |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire |           |          |   | Nombre de retours à l'emploi des personnes suivies dans les espaces emploi  | 89                           |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire |           |          |   | Taux de chômage de la population  | 10,9%                        |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire | 3         | 3.3      | Améliorer la qualité paysagère et accompagner les initiatives environnementales, au niveau des ZAE notamment  | Nombres d'infractions recensées relatives aux publicités, enseignes et pré-enseignes                                      | 424                          |
| Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé | Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire | 3         | 3.3      | Améliorer la qualité paysagère et accompagner les initiatives environnementales, au niveau des ZAE notamment  | Nombre de ZAE concernées par des opérations de redynamisation / requalification   | 14                           |
| Axe 2 : un territoire sûr et solidaire                   | Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité       | 5         | 5.1      | Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique | Volume de production annuelle de logements (permis de construire autorisés)   | 2 014                        |
| Axe 2 : un territoire sûr et solidaire                   | Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité       | 5         | 5.1      | Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique | Nombre de ménages bénéficiaires de l'aide de solidarité écologique  | 1 135                        |
| Axe 2 : un territoire sûr et solidaire                   | Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité       | 5         | 5.1      | Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique | Nombre d'enquêtes menées en matière de salubrité  | 245                          |
| Axe 2 : un territoire sûr et solidaire                   | Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité       | 5         | 5.1      | Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique | Nombre de permis de louer refusés / délivrés  | 7 refus<br>138 autorisations |
| Axe 2 : un territoire sûr et solidaire                   | Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité       | 5         | 5.1      | Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique | Pourcentage de copropriétés classées parmi les plus en difficulté (avec un taux d'impayés de 25% ou plus)                 | 11                           |
| Axe 2 : un territoire sûr et solidaire                   | Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité       | 5         | 5.1      | Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique | Pourcentage de réalisations de la convention ANRU   | Non disponible               |
| Axe 2 : un territoire sûr et solidaire                   | Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité       | 5         | 5.1      | Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites au PLHi en lien avec la massification de la rénovation et la lutte contre la précarité énergétique | Nombre de places en habitat spécifique disponibles sur le territoire (aires d'accueil des gens du voyage et hébergements) | 1 585                        |
| Axe 2 : un territoire sûr et solidaire                   | Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité       | 5         | 5.2      | Promouvoir la qualité énergétique des bâtiments   | Nombre de communes concernées par la charte qualité des bâtiments   | Non disponible               |

| PROJET DE TERRITOIRE                   |   | PCAET     |          |              |   |                |
|--|---|-----------|----------|--------------|---|----------------|
| Axe PT                                 | Orientations PT   | Axe PCAET | N° fiche | Titre action | Indicateurs de suivi et d'évaluation  | 2021           |
| Axe 2 : un territoire sûr et solidaire | Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants                     |           |          |              | Nombre annuel de délits commis sur le territoire (vois de véhicules et cambriolages)                                | 1 359          |
| Axe 2 : un territoire sûr et solidaire | Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants                     |           |          |              | Nombre de caméras de vidéoprotection (caméras sur voies publiques, CSU et points de concentration, caméras nomades) | 431            |
| Axe 2 : un territoire sûr et solidaire | Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants                     |           |          |              | Nombre de faits constatés et d'interpellations grâce à l'intervention du CSU  | 851            |
| Axe 2 : un territoire sûr et solidaire | Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants                     |           |          |              | Nombre d'amendes dans le cadre de la vidéo-verbalisation  | Non disponible |
| Axe 2 : un territoire sûr et solidaire | Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants                     |           |          |              | Nombre d'interpellations par la PMM   | 230            |
| Axe 2 : un territoire sûr et solidaire | Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants                     |           |          |              | Nombre de personnes reçues à la MJD   | 10 010         |
| Axe 2 : un territoire sûr et solidaire | Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants                     |           |          |              | Nombre de personnes reçues par le travailleur social en commissariat  | 298            |
| Axe 2 : un territoire sûr et solidaire | Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles                         |           |          |              | Nombre de publics scolaires fréquentant les piscines intercommunales  | 76 223         |
| Axe 2 : un territoire sûr et solidaire | Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles                         |           |          |              | Nombre global d'entrées dans les piscines intercommunales   | 272 782        |
| Axe 2 : un territoire sûr et solidaire | Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles                         |           |          |              | Taux de satisfaction des usagers des piscines   | Non disponible |
| Axe 2 : un territoire sûr et solidaire | Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles                         |           |          |              | Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire sur le réseau des médiathèques (moyenne)                                   | 26             |
| Axe 2 : un territoire sûr et solidaire | Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles                         |           |          |              | Nombre global d'entrées dans les médiathèques intercommunales   | 344 401        |
| Axe 2 : un territoire sûr et solidaire | Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles                         |           |          |              | Nombre de prêts dans le réseau des médiathèques   | 1 027 553      |
| Axe 2 : un territoire sûr et solidaire | Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre |           |          |              | IDH2 du territoire  | Non disponible |
| Axe 2 : un territoire sûr et solidaire | Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre |           |          |              | Taux de pauvreté du territoire  | 12,1%          |
| Axe 2 : un territoire sûr et solidaire | Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre |           |          |              | Nombre de médecins généralistes   | 198            |
| Axe 2 : un territoire sûr et solidaire | Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre |           |          |              | Nombre de médecins spécialistes   | 176            |
| Axe 2 : un territoire sûr et solidaire | Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre |           |          |              | Nombre de nouvelles installations médicales   | Non disponible |
| Axe 2 : un territoire sûr et solidaire | Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre |           |          |              | Nombre de bénéficiaires des actions santé   | 98             |
| Axe 2 : un territoire sûr et solidaire | Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre |           |          |              | Nombre de bénéficiaires des bourses pour les étudiants en médecine  | 4              |
| Axe 2 : un territoire sûr et solidaire | Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre |           |          |              | Nombre de bénéficiaires de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé  | 98             |
| Axe 2 : un territoire sûr et solidaire | Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre |           |          |              | Nombre de bénéficiaires du dispositif Sport Santé   | Non disponible |

| PROJET DE TERRITOIRE  |   | PCAET     |          |   |  |                |
|---|---|-----------|----------|---|--|----------------|
| Axe PT  | Orientations PT   | Axe PCAET | N° fiche | Titre action  | Indicateurs de suivi et d'évaluation   | 2021           |
| Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions | Orientations 1 : Aider les communes dans l'exercice de leurs missions | 6         | 6.2      | Promouvoir le schéma de mutualisation territorial et favoriser toutes les formes de coopération répondant aux enjeux de Développement Durable (partage d'expertises - communication, ingénierie, juridique, etc...) | Coefficient d'intégration fiscale  | 0,242          |
| Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions | Orientations 1 : Aider les communes dans l'exercice de leurs missions | 6         | 6.2      | Promouvoir le schéma de mutualisation territorial et favoriser toutes les formes de coopération répondant aux enjeux de Développement Durable (partage d'expertises - communication, ingénierie, juridique, etc...) | Nombre d'actions de mutualisation en cours   | 8              |
| Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions | Orientations 1 : Aider les communes dans l'exercice de leurs missions | 6         | 6.2      | Promouvoir le schéma de mutualisation territorial et favoriser toutes les formes de coopération répondant aux enjeux de Développement Durable (partage d'expertises - communication, ingénierie, juridique, etc...) | Nombre de marchés publics groupés AGAT en cours  | 4              |
| Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions | Orientations 1 : Aider les communes dans l'exercice de leurs missions | 6         | 6.2      | Promouvoir le schéma de mutualisation territorial et favoriser toutes les formes de coopération répondant aux enjeux de Développement Durable (partage d'expertises - communication, ingénierie, juridique, etc...) | Nombre de formations des agents mutualisées sur le territoire  | Non disponible |
| Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions | Orientations 2 : Être un employeur responsable                        |           |          |   | Mise en place du projet d'administration (sur une échelle de 0 à 10)                                   | 4              |
| Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions | Orientations 2 : Être un employeur responsable                        |           |          |   | Satisfaction des agents intercommunaux quant à leurs conditions de travail (sur une échelle de 0 à 10) | 6,2            |
| Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions | Orientations 2 : Être un employeur responsable                        |           |          |   | Nombre de postes non pourvus au 31 décembre  | 9              |
| Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions | Orientations 2 : Être un employeur responsable                        |           |          |   | Pourcentage d'écarts sur le régime indemnitaire entre les femmes et les hommes                         | 5,46%          |
| Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions | Orientations 2 : Être un employeur responsable                        |           |          |   | Pourcentage d'emplois de personnes en situation de handicap  | 2,69           |
| Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions | Orientations 2 : Être un employeur responsable                        |           |          |   | Capacité de désendettement au 31 décembre (nombre d'années)  | 4,32           |

| PROJET DE TERRITOIRE  |  | PCAET     |          |  |   |   |
|---|--|-----------|----------|--|---|---|
| Axe PT  | Orientations PT  | Axe PCAET | N° fiche | Titre action   | Indicateurs de suivi et d'évaluation  | 2021  |
| Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions | Orientation 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique  | 6         | 6.3      | Engager la CA Val Parisis dans une démarche volontariste et exemplaire sur les questions de transition énergétique et climatique   | Emissions de gaz à effet de serre liées aux actions intercommunales   | Non disponible                                    |
| Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions | Orientation 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique  | 6         | 6.3      | Engager la CA Val Parisis dans une démarche volontariste et exemplaire sur les questions de transition énergétique et climatique   | Consommation énergétique des bâtiments intercommunaux (électricité + gaz)   | Gaz :<br>7 927 226 kWh<br>Elec :<br>4 308 435 kWh |
| Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions | Orientation 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique  | 6         | 6.3      | Engager la CA Val Parisis dans une démarche volontariste et exemplaire sur les questions de transition énergétique et climatique   | Pourcentage de véhicules propres dans le parc automobile intercommunal  | 21,43   |
| Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions | Orientation 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique  | 6         | 6.1      | Piloter la dynamique du PCAET - Mettre en place l'animation, la coordination et le suivi du Plan d'actions en interne de la collectivité et avec les acteurs du territoire | Pourcentage d'actions inscrites au PCAET réalisées  | 13,40   |
| Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions | Orientation 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique  | 6         | 6.3      | Engager la CA Val Parisis dans une démarche volontariste et exemplaire sur les questions de transition énergétique et climatique   | Nombre de marchés publics intégrant des clauses de développement durable (avec clauses environnementales et/ou critères environnementaux) | 20  |
| Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions | Orientation 4 : Favoriser la participation des habitants et parties prenantes aux actions de l'agglomération |           |          |  | Nombre de démarches d'enquêtes menées auprès des usagers  | Non disponible                                    |
| Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions | Orientation 4 : Favoriser la participation des habitants et parties prenantes aux actions de l'agglomération |           |          |  | Nombre de visiteurs uniques sur le site internet de l'agglomération   | 547 894   |
| Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions | Orientation 4 : Favoriser la participation des habitants et parties prenantes aux actions de l'agglomération |           |          |  | Taux d'engagement sur les réseaux sociaux   | 10,41   |
| Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions | Orientation 4 : Favoriser la participation des habitants et parties prenantes aux actions de l'agglomération | 6         | 6.4      | Fédérer les dynamiques citoyennes et associatives et favoriser le partage d'expériences à l'échelle du territoire  | Nombre d'actions de concertation menées relatives aux enjeux climat air énergie   | Non disponible                                    |

### Rapport d'activité 2021

**Directeur de la publication :** Yannick Boëdec

**Rédacteur en chef :** Aurianne Caijo

**Rédaction :** Aurianne Caijo, services de la communauté d'agglomération Val Parisis

**Photos :** Jean-Yves Lacôte, Cyril Badet, Mathieu Aucher, Aquilae Drone, J. Rougerie Architectes Associés, Val Parisis, SIG Val Parisis

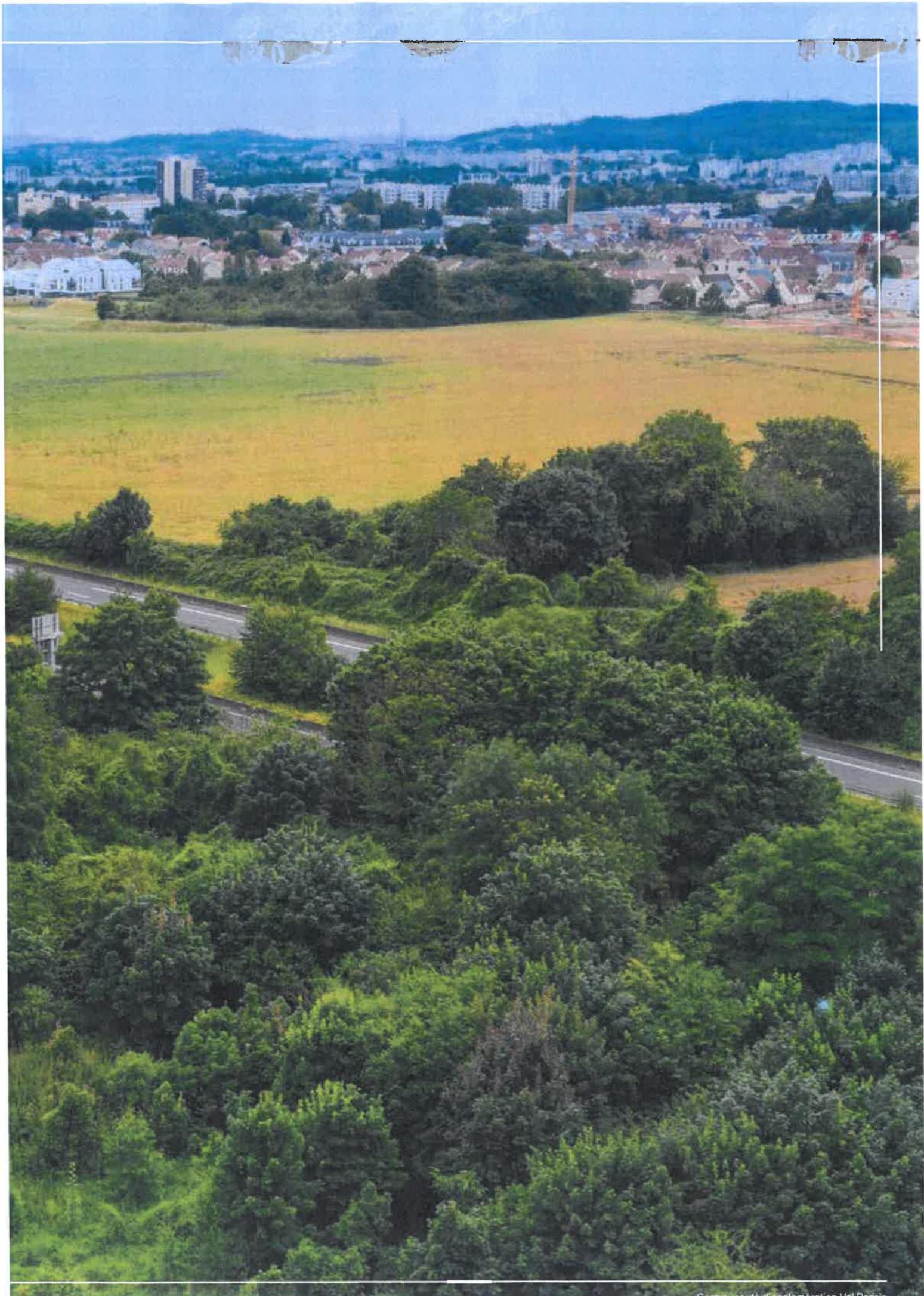
**Conception graphique et maquette :** Jérémie Linzberger

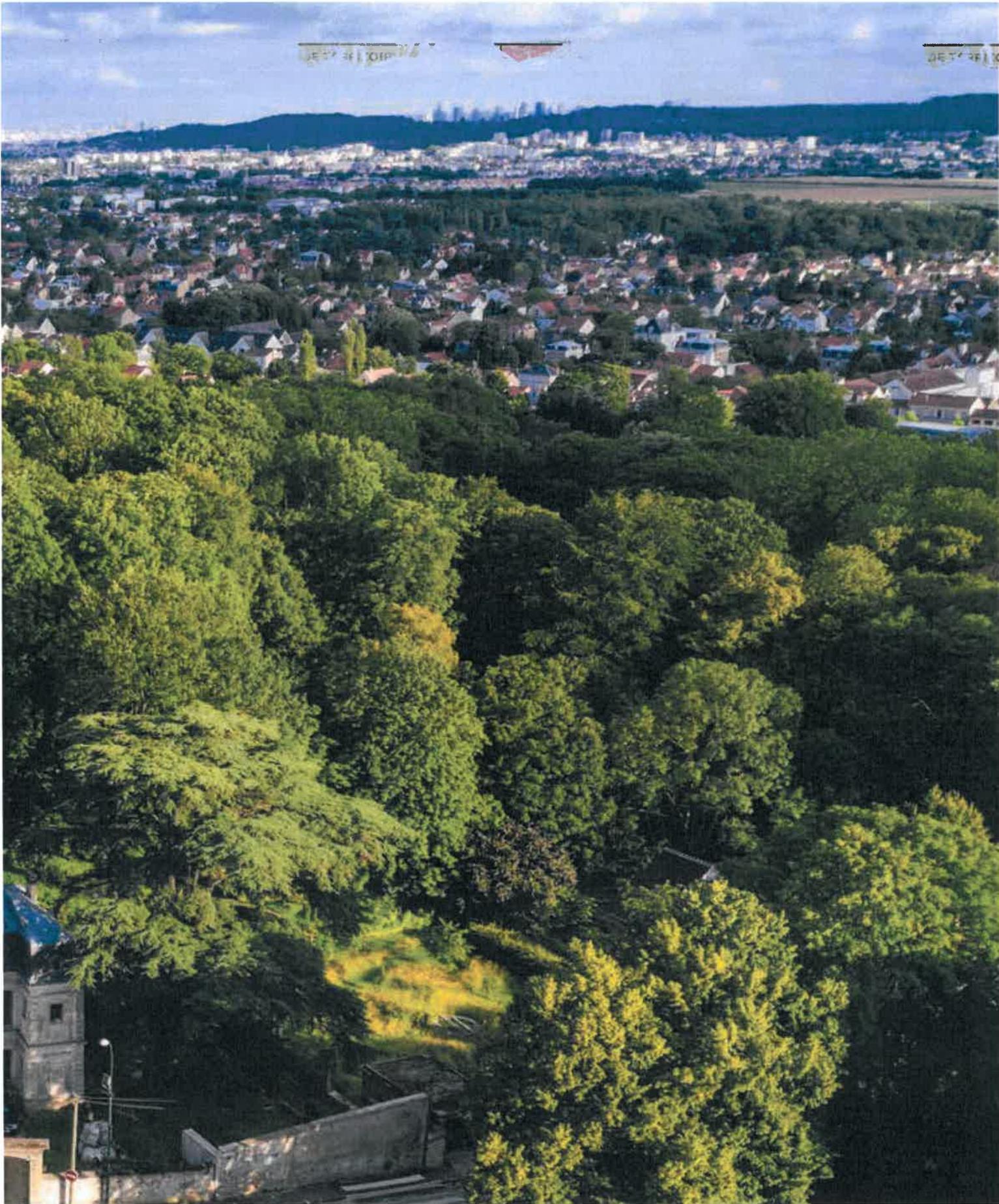
**Mise en page :** Jérémie Linzberger

**Impression :** Desbouis Grésil

**Distribution :** Val Parisis, juin 2022

**Publication de :** Val Parisis • 271, chaussée Jules César 95250 Beauchamp • 01 30 26 39 41 – www.valparisis.fr





ValParisis  
AGGLO

Retrouvez-nous sur [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr) et sur les réseaux sociaux

**Communauté d'agglomération Val Parisis**  
271, chaussée Jules César  
95 250 Beauchamp  
01 30 26 39 41



/ValParisisAgglo

@valparisis

Val Parisis Agglo

#valparisis

Val Parisis Agglo

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2022  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Question n° 07**

**Objet : RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DE LA CA VAL PARISIS.**

L'an deux mille vingt-deux

Le 27 juin, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 21 juin 2022, s'est réuni à Saint-Leu-la-Forêt – 95 320 – Gymnase Jean Moulin – 17 avenue des Diablots, en séance publique (retransmission en direct via le site internet de la CA Val Parisis), sous la présidence de Yannick BOËDEC.

**Étaient présents** : Yannick BOËDEC, Président

Xavier MELKI, Xavier HAQUIN, Philippe ROULEAU, Florence PORTELLI, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Jean-Noël CARPENTIER, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, vice-Présidents,  
Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Daniel PORTIER, Gilles GASSENBACH, Jean AUBIN, Nicole LANASPRES, Jacqueline HUCHIN, Marie-Christine CAVECCHI, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Françoise GONZALEZ, Marc SCHWEITZER, Evelyne LARGENTON, Annie TOUSSAINT, Marie-Françoise JOLLY, Françoise NORDMANN, Marie-Pierre JEZEQUEL, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Didier LEDEUR, Nadine PORCHEZ, Henri FERNANDEZ, Maryse MENEY, Laurence TROUZIER-EVÊQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Bernard LE DUS, Etienne LE BÉCHEC, Sylvia CERIANI, Gilbert AH-YU, Christine MATTEI, Zouina MENNAD, Laetitia BOISSEAU-STAL, Grégoire DUBLINEAU, Fatima MOUSSI, Carole FAIDHERBE, Nathalie CAPBLANC, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Stéphane LARTIGUE, Pascal LAUGARO, Aline ROGER, Eric BOSC, Frédéric PURGAL, Franck GAILLARD, Sabrina FORTUNATO, Cécile RILHAC, Nathalie JOLLY, Miloud GOUAL, Arnaud LARMURIER, Célia JACQUET-LÉGER, Carole CHESNEAU, Camille CARON, Nicolas PONCHEL, Sophie FERREIRA, Darine BOUADIS, Sarah NEROZZI-BANFI, Tom MORISSE, Paul MAUGIS, Conseillers Communautaires,

**Étaient absents et représentés** :

Benoît BLANCHARD par Carole CHESNEAU,  
Nathalie BAUDOIN – CUSSET par Yannick BOËDEC,  
Carole CAUZARD par Marc SCHWEITZER,  
Céline CABOT par Didier LEDEUR,  
Youcef KHINACHE par Joëlle DUPUY,  
Saliha DAHMANI par Xavier HAQUIN,  
Xavier DUBOURG par Marie-Christine CAVECCHI,  
Modeste MARQUES par Philippe ROULEAU,  
Nicolas KOWBASIUK par Carole FAIDHERBE,  
Lucie MICCOLI par Laetitia BOISSEAU,

**Étaient absents** :

Marie-Evelyne CHRISTIN,  
Jean-François DUPLAND,  
Thomas COTTINET,

**Secrétaire de Séance : Miloud GOUAL**

**Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20 heures 08**

**Nombre de membres en exercice : 87**  
**Nombre de présents : 74**  
**Nombre de pouvoirs : 10**  
**Nombre de votants : 84**

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-39,**  
**Vu les statuts de la communauté d'agglomération Val Parisis,**  
**Considérant que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale a l'obligation d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement,**  
**Considérant que le conseil communautaire a pris connaissance du rapport d'activité 2021 de la CA Val Parisis ;**  
**Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 7 juin 2022,**

**PREND ACTE** du rapport annuel d'activité de la CA Val Parisis pour l'année 2021.

**INDIQUE** que le Président adressera le rapport annuel d'activité au maire de chaque commune membre concernée, conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales.

**Fait et délibéré ce jour à Saint-Leu-la-Forêt.**

**Pour extrait conforme,**

**Par délégation du Président,  
Le Directeur général des services,**



**Guilhem PELLET**

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai »